



Syndicat Mixte pour le traitement des Ordures Ménagères
de la région de VILLERUPT



Rapport d'activité – Année 2021

EDITO



2021 nous aura permis, après l'année de pandémie que nous avons vécue, de reprendre progressivement le cours d'une vie normale même si les activités sur le site de MAXIVAL, elles, ne se sont jamais arrêtées.

Le traitement des déchets demeure à tout moment indispensable et doit être regardé aujourd'hui comme un véritable enjeu pour la décennie à venir, en considérant notamment l'inéluctable augmentation des coûts

L'augmentation conséquente et permanente de la TGAP, le renchérissement du coût de l'enfouissement, la prise en compte de l'extension des consignes de tri et des biodéchets nous obligent à faire évoluer notre centre MAXIVAL.

Ce qui a déjà été fait en partie cette année avec le démarrage des travaux d'installation du second BRS avant que le premier ne soit remplacé par l'exploitant. Avec aussi le lancement et l'étude sur le schéma global des biodéchets, d'une autre étude pour l'installation d'une méthanisation pour le traitement de la Fraction Fermentescible des OM et l'achat d'une parcelle jouxtant notre terrain pour accueillir cet équipement.

En se tournant résolument vers l'avenir, pour pérenniser notre centre de traitement, nous devons lui donner une autre dimension en étant capables d'y produire aussi de l'énergie. Cela passera sans doute par la production de méthane grâce au contrat conclu avec GDF mais aussi par la possibilité de rendre le site autonome pour sa consommation d'électricité voire d'en produire davantage.

Rendre MAXIVAL encore plus attractif, prouver toujours et encore son efficacité, faire en sorte que demain d'autres collectivités nous rejoignent, voilà trois objectifs pour lesquels il nous faut tous ensemble travailler.

Laurent RIGHI, Président

Table des matières

EDITO	2
1 LE SMTOM EN QUELQUES MOTS	4
2 ORGANISATION DU SMTOM	5
3 ACTIONS DE COMMUNICATION ET PREVENTION	7
3.1 LES ACTIONS DE PROMOTION DU SITE EN DIRECTION DES SCOLAIRES.....	7
3.2 CAMPAGNE DE COMMUNICATION POUR LA MISE EN PLACE DES EXTENSIONS DES CONSIGNES DE TRI	7
4 ORDURES MENAGERES	9
4.1 EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'OMR GLOBALE SMTOM	9
4.2 COMPOSITION MOYENNE DES OMR DU SMTOM.....	10
4.3 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES OMR PAR COLLECTIVITE	11
4.4 COMPOSITION DES OM PAR COLLECTIVITE	12
4.5 EVOLUTION DU COUT AIDE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	15
5 COLLECTE SELECTIVE	17
5.1 DONNEES DE LA COLLECTE SELECTIVE.....	17
5.1.1 <i>Evolution de la production de recyclables secs SMTOM</i>	17
5.1.2 <i>Composition de la collecte sélective pour le SMTOM</i>	18
5.1.3 <i>Taux de recyclage des matières</i>	22
5.1.4 <i>Evolution de la production de CS par collectivité</i>	23
5.1.5 <i>Evolutions du coût aidé du traitement de la collecte sélective (hors collecte)</i>	24
5.2 COLLECTE SELECTIVE DU VERRE.....	25
5.2.1 <i>Compétence collecte</i>	25
5.2.2 <i>Taux de recyclage du verre</i>	25
5.2.3 <i>Coût aidé de la collecte et du traitement du verre</i>	26
6 DECHETTERIE DE VILLERS LA MONTAGNE	28
6.1 TONNAGES COLLECTES.....	28
6.2 COUT AIDE DU TRAITEMENT DES DECHETS DE LA DECHETTERIE	29
7 VIE DU SITE MAXIVAL	30
7.1 EVENEMENTS MAJEURS DE 2021	30
7.2 PERSPECTIVES D'EVOLUTION.....	30
7.2.1 <i>Extension des consignes des tri à tous les emballages</i>	30
7.2.2 <i>Réalisation d'une méthanisation sur le site</i>	30
7.2.3 <i>Augmentation de la capacité de l'usine de traitement des ordures ménagères</i>	30
7.2.4 <i>Mise en place d'une solution de tri à la source des biodéchets</i>	33
7.2.5 <i>Refonte du dispositif de protection incendie du site</i>	34
7.2.6 <i>Pistes de réflexion</i>	34
7.3 PROVISIONS POUR GER BATIMENT.....	34
8 FINANCES	35
8.1 BUDGET 2021 :.....	35
8.2 FONCTIONNEMENT :.....	36
8.2.1 <i>Dépenses</i>	36
8.2.2 <i>Recettes</i>	36
8.2.3 <i>Recettes liées à la Collecte Sélective</i> :.....	37
8.3 INVESTISSEMENT :	37

C'est par délibération du 11 juin 2003 que le Conseil d'Administration du SMTOM décidait d'une étude de définition d'un schéma global de gestion des déchets ménagers et assimilés du SMTOM excluant l'incinération.

Par un marché notifié en date du 24 octobre 2006 le SMTOM de Villerupt a confié au groupement conjoint formé entre les entreprises BARISIEN (mandataire) / GIRUS / CHURCHILL HUI, un marché de construction (études et travaux) et exploitation d'un centre de traitement multifilières, incluant :

- ✓ un centre de Traitement Mécano Biologique (TMB) des ordures ménagères résiduelles permettant aussi le compostage des déchets verts et de la fraction fermentescible issue des gros producteurs, ainsi que le regroupement des encombrants ;
- ✓ un centre de tri des déchets recyclables secs ;
- ✓ une déchèterie.

Le centre de traitement multifilière, dénommé MAXIVAL, a été livré en juillet 2010, date de démarrage de son exploitation industrielle par la société BARISIEN (groupe SITA / SUEZ) pour une durée de 15 ans.

En 2021, MAXIVAL a pris en charge :



- ✓ 41 254 tonnes d'OMR (dimensionnement : 45 000 t/an) stable par rapport à 2020
- ✓ 7 239 tonnes de recyclables (dimensionnement initial : 5 000 t/an) soit une augmentation de 15% par rapport à 2019
- ✓ 6 474 tonnes de déchets verts (dimensionnement initial : 3 000 t/an) + 17 %,
- ✓ 2 400 t d'encombrants -16 %.
- ✓ 3 154 tonnes de déchets ménagers ont par ailleurs été pris en charge sur la

déchèterie en hausse de 26 % par rapport à 2020.

En 2021, par délibération numéroté 2021-002-03 du 16 mars 2021, le SMTOM a choisi de faire évoluer le site MAXIVAL avec la construction d'une unité de méthanisation de la fraction fermentescibles des ordures ménagères. Cette décision vient dans le prolongement du choix précédent de se doter d'un BRS de secours.

Pour 2021, le budget de fonctionnement du SMTOM est d'environ 12 millions d'euros et le budget d'investissement de 7,5 millions d'euros.

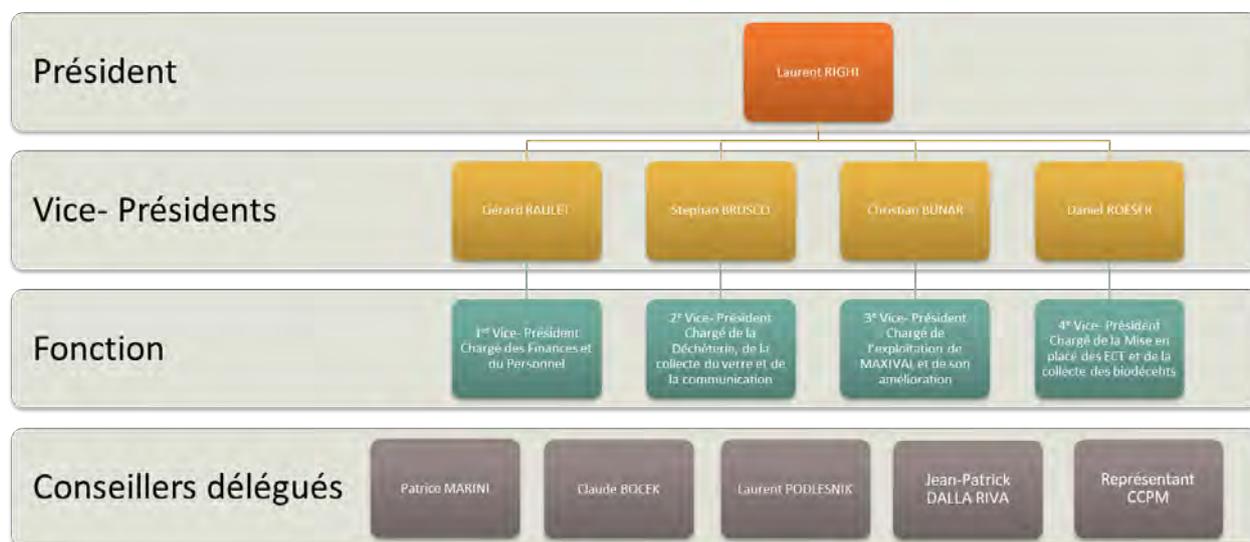
2 Organisation du SMTOM

Le Conseil d'Administration du SMTOM, issu des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 et mis en place le 29 septembre 2020, est composé de 30 délégués titulaires et suppléants désignés par leurs EPCI respectifs : Communauté d'Agglomération de Longwy (CAL), Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA), SICOM de Piennes et Terre Lorraine du Longuyonnais (T2L).

Il constitue l'instance décisionnaire des 4 collectivités membres du syndicat.

Le bureau, qui prépare les réunions du Conseil d'Administration du SMTOM et arrête l'ordre du jour, s'est réuni à 6 reprises en 2021.

Il est composé de 10 membres de la manière suivante :



Une commission de suivi de l'exploitation du centre MAXIVAL qui inclut le Président du SMTOM, 4 Vice-Présidents, les services du SMTOM, l'Assistant à Maître d'Ouvrage- bureau d'étude BERIM- et le constructeur/ exploitant du site- BARISIEN/ SUEZ- se réunit régulièrement afin d'aborder tous les sujets relatifs à l'exploitation du centre de traitement multifilières, qu'ils soient d'ordre techniques, juridiques ou financiers. Ce comité s'est réuni à 6 reprises au cours de l'année 2021.

3 Actions de communication et prévention

3.1 Les actions de promotion du site en direction des scolaires

Traditionnellement, le SMTOM est engagé en collaboration avec CITEO et les collectivités adhérentes pour la sensibilisation à l'environnement des plus jeunes. Nous recevons ainsi, environ 1 000 élèves tous les ans lors de 20 demi-journées de visites de l'espace MAXIVAL dont l'objectif est le suivant :

- ✓ améliorer le geste de tri des différents éléments qui peuvent être recyclés
- ✓ sensibiliser les plus jeunes à la nécessité de réduction des déchets afin de préserver nos ressources,
- ✓ éviter le gaspillage alimentaire
- ✓ comprendre le fonctionnement de l'espace MAXIVAL et le service rendu par cet outil à tous les habitants du territoire.

Néanmoins, compte tenu du contexte sanitaire en 2021 et du démarrage des travaux de mise en place d'un BRS de secours, toutes les visites du site ont été suspendues.

3.2 Campagne de communication pour la mise en place des extensions des consignes de tri

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite loi « LTECV ») a fixé de nouvelles orientations de réduction et de gestion des déchets. Parmi les objectifs affichés figure l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022.

Compte tenu de ces éléments, le conseil du syndicat a autorisé, en date du 26 janvier 2021, le Président à répondre à l'appel à projets CITEO pour l'extension des consignes afin que celle-ci puisse être effective sur son territoire au 1^{er} janvier 2022.

A cet effet, une communication a été établie en lien avec CITEO et l'agence de communication L&M associés afin de diffuser les bons messages aux habitants du territoire, le but étant de simplifier le geste de tri.

TROP SIMPLE : TOUS LES EMBALLAGES DANS LE JAUNE !

- les bouteilles d'eau, de soda, de jus de fruit
- les bouteilles de lait, d'huile, flacons de lessive, de mayonnaise
- les flacons de produits ménagers
- les flacons de shampooing et de gel douche

+

- les pots de crème, de yaourt, godaies de compote, barquettes en plastique et en polystyrène, sachets et films en plastique
- les barquettes, les aérosols, les bidons, les bidons de conserve, les cartouches de bonbonne, les bouchons et capsules métalliques, le papier aluminium
- les briques alimentaires
- les cartonnets (boîtes à pizza, paquets de gâteau, boîtes de céréales, etc...)

EN VRAC

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT !

- les journaux, magazines
- les publicités, prospectus
- les enveloppes
- les papiers imprimés, courriers
- les cahiers

INUTILE D'EN LEVER LES AGRAFES, SPIRALES, COUVERTURES

PAS DE CHANGEMENT POUR LE VERRE !

- les bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre

PAS DE VERRE DE VAISSELLE SANS BOUCHON NI COUVERCLE

LES ORDURES MENAGERES

- Croûtes-croûtes
- Morceaux jambon
- Mousses et légumes
- Vaisselle cassée
- Rasoirs jetables, rasoirs à dents
- Pots de fleurs

EN SAC

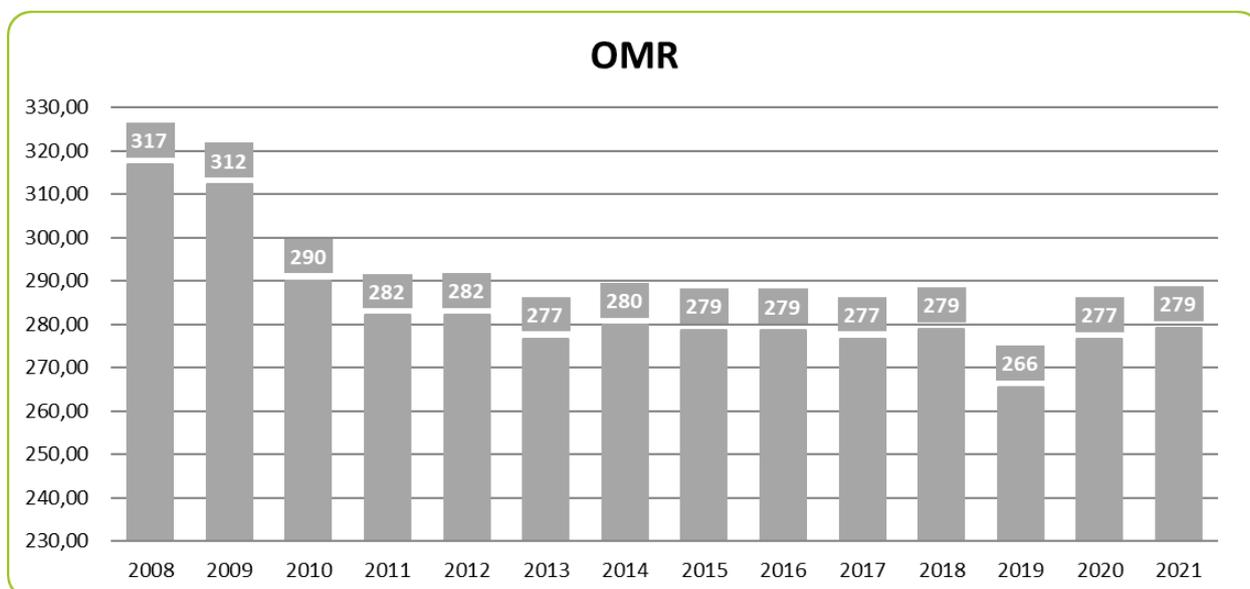
smtom **CITEO**

SMO et association campagne de communication CITEO - Adhérents CITEO - 100% papier et 100% recyclé - 100% papier et 100% recyclé - 100% papier et 100% recyclé

4 Ordures ménagères

4.1 Evolution de la production d'OMR globale SMTOM

Chaque adhérent du SMTOM a produit, en 2021, 279 kg d'ordures ménagères en moyenne soit une hausse de 2 kg par rapport à 2019. Ceci peut s'expliquer par les confinements successifs vécus en 2021 et par une très forte proportion du télétravail sur le territoire.



Après une baisse marquée en 2019, les ratios retrouvent le niveau de 2018. Cette hausse peut être imputée aux différents confinements vécus en 2021.

Les objectifs du nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) adopté par la région Grand Est en 2019 prônent une réduction de 10 % des tonnages d'OMR à l'horizon 2020 par rapport au tonnages 2010, une réduction de 7% en 2025 par rapport aux tonnages de 2015 et enfin une réduction de 10 % en 2031 par rapport aux tonnages de 2015.

Plus factuellement, les ratios que nous devons avoir en tête sont :

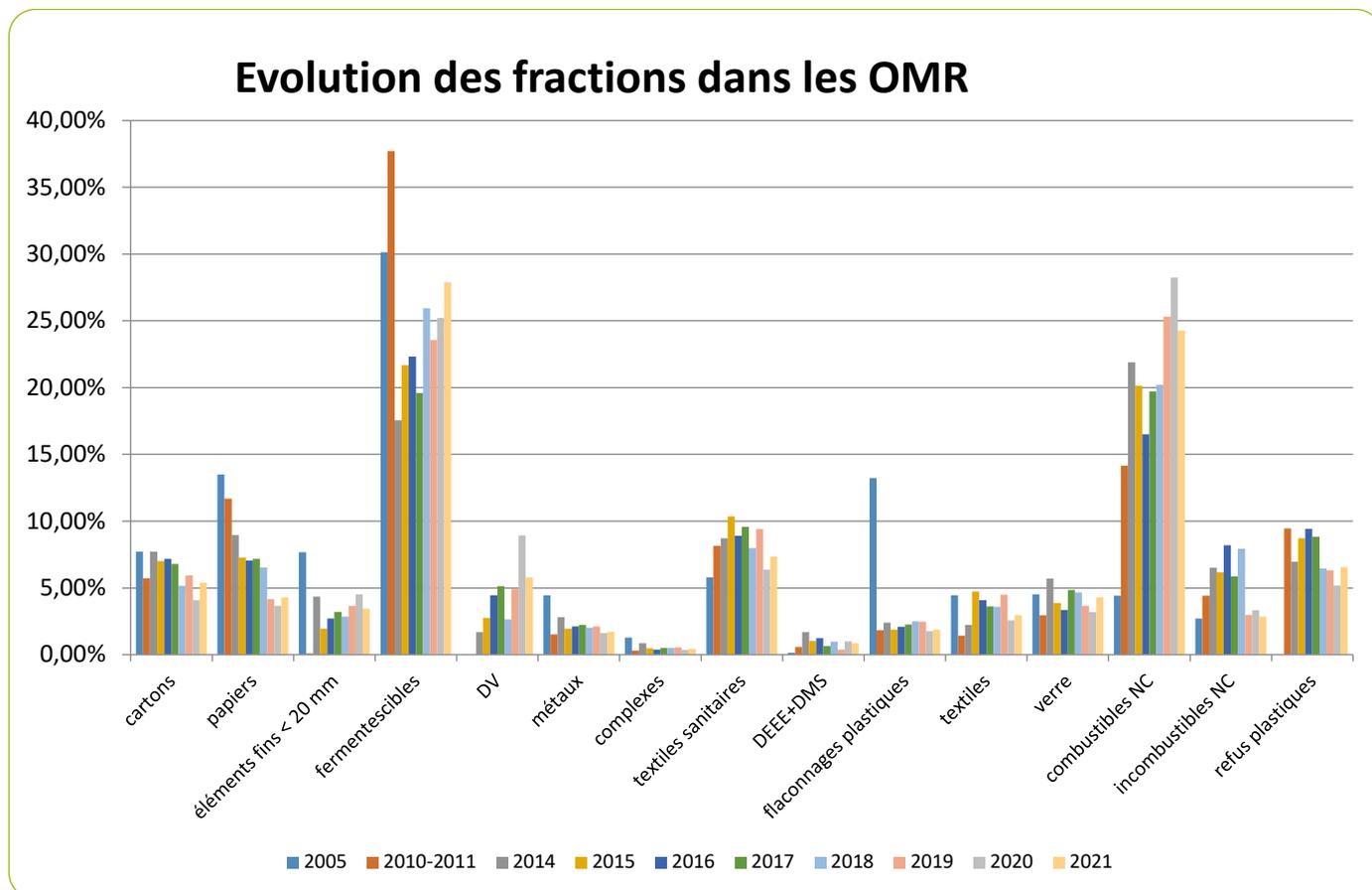
- ✓ 261 kg/an/habitant en 2020 (**objectif non atteint**)
- ✓ 259 kg/an/habitant en 2025
- ✓ 250 kg/an/habitant en 2031

Notre production d'OMR globale est très au-dessus de la moyenne régionale (218 kg/habitant/an en 2019) et de la moyenne nationale (254 kg/habitant/an en 2017).

En 2021, les ratios de toutes les collectivités sont restés stables par rapport à 2020. La prochaine baisse devrait être constatée en 2022 avec la baisse du télétravail et la mise en place de la tarification incitative de la CCPHVA. La baisse suivante devrait être constatée avec l'obligation de mise en place d'une solution de tri à la source des biodéchets.

4.2 Composition moyenne des OMR du SMTOM

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la composition moyenne des OMR des adhérents du SMTOM depuis la mise en service de l'installation.



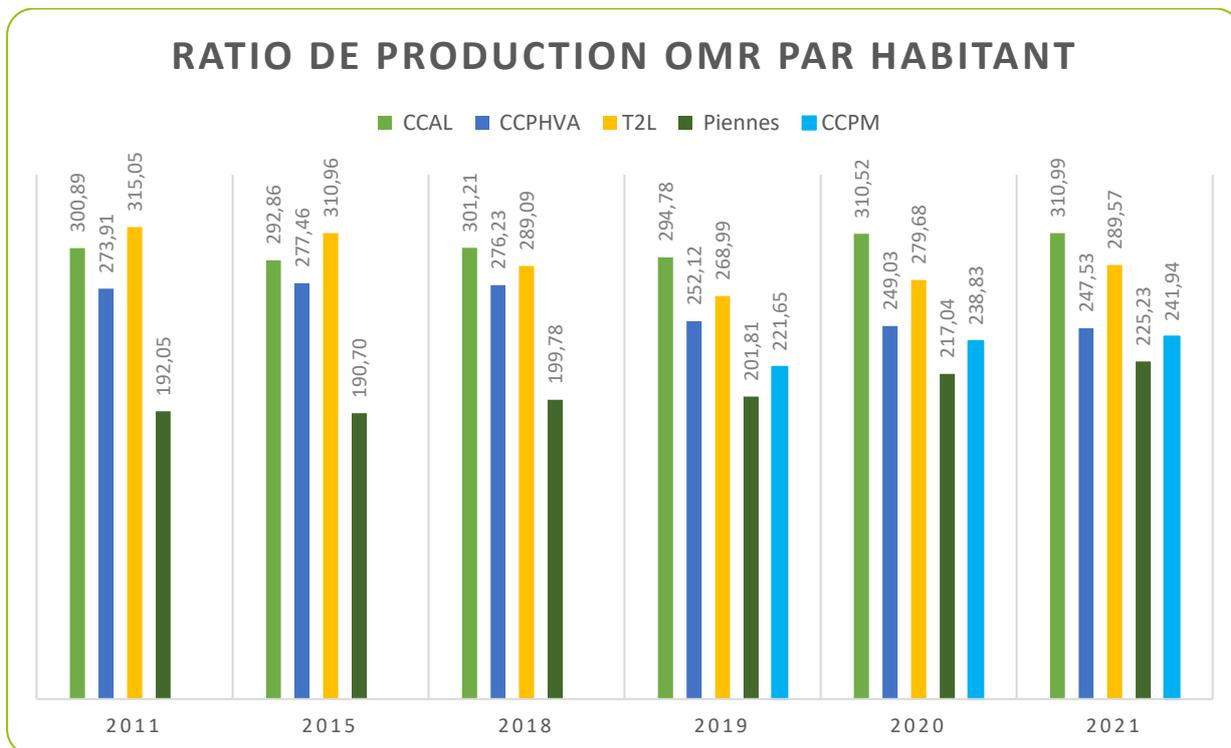
La composition des ordures ménagères se rapproche de celle de 2019. La baisse marquée de la fraction papier tend à se stabiliser avec une quantité de papier voisine de 4,5 % des OMR. Le pic sur les DV de 2020 dû à la fermeture des déchetteries lors du premier confinement ne se retrouve pas en 2021.

Comme nous le notions les années précédentes, la fraction plastique dans les ordures ménagères est toujours haute aux environs de 2,5 % des OMR. Les démarches avec CITEO et valor'plast pour extraire et valoriser ces emballages sont toujours en cours. Il faut prendre en compte l'ajout prochaine d'une nouvelle filière de valorisation des PET avec le recyclage chimique et enzymatique. La problématique n'est pas technique mais purement financière. Nous savons techniquement extraire les plastiques et produire un flux de qualité accepté par les repreneurs traditionnels. Néanmoins, le soutien CITEO est inexistant ce qui ne permet pas de payer correctement la matière produite. Il pourrait néanmoins être intéressant pour le développement de notre usine d'aller chercher ces plastiques recyclables.

Les combustibles représentent encore une fraction importante de déchets au sein de nos ordures ménagères. Cela confirme la tendance observée les années précédentes et nous invite à nous pencher sur des solutions de valorisation de ces produits dans les années à venir afin d'éviter la mise en décharge. Un travail avec les cimentiers va s'amorcer prochainement.

4.3 Evolution de la production des OMR par collectivité

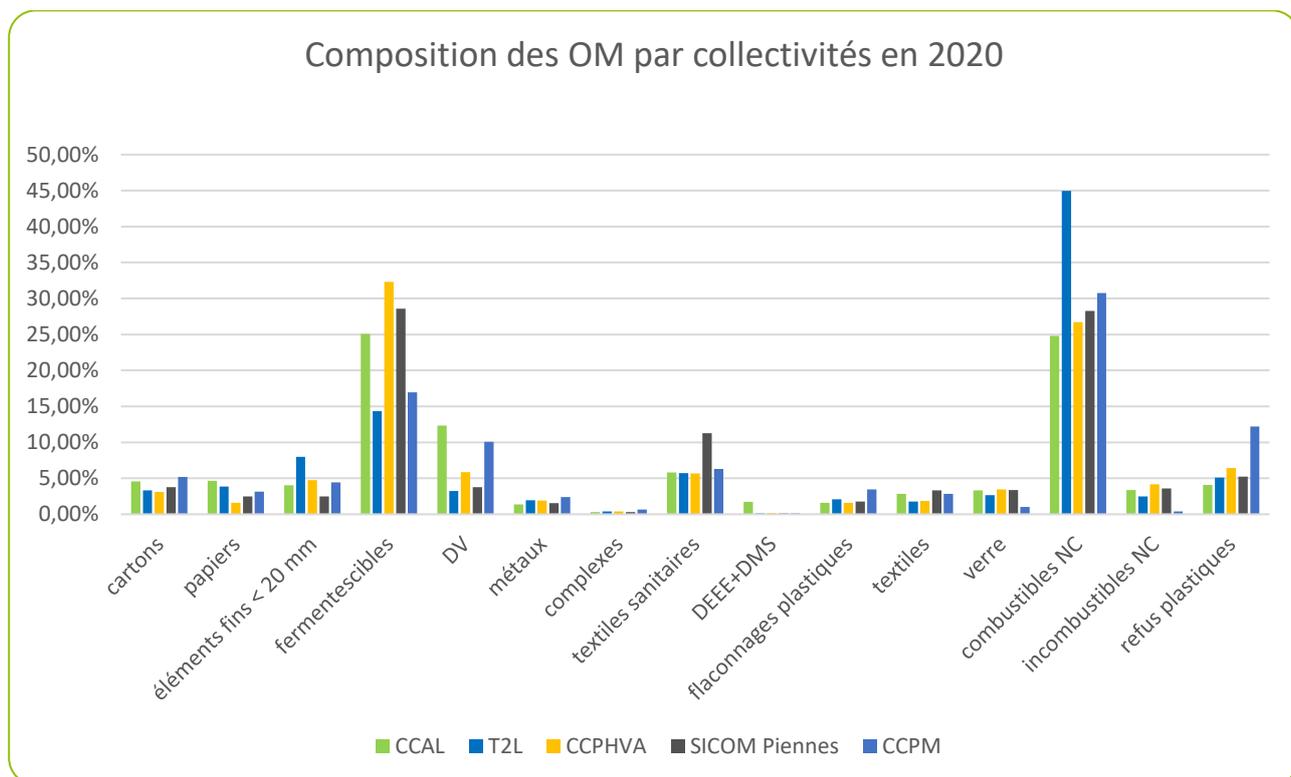
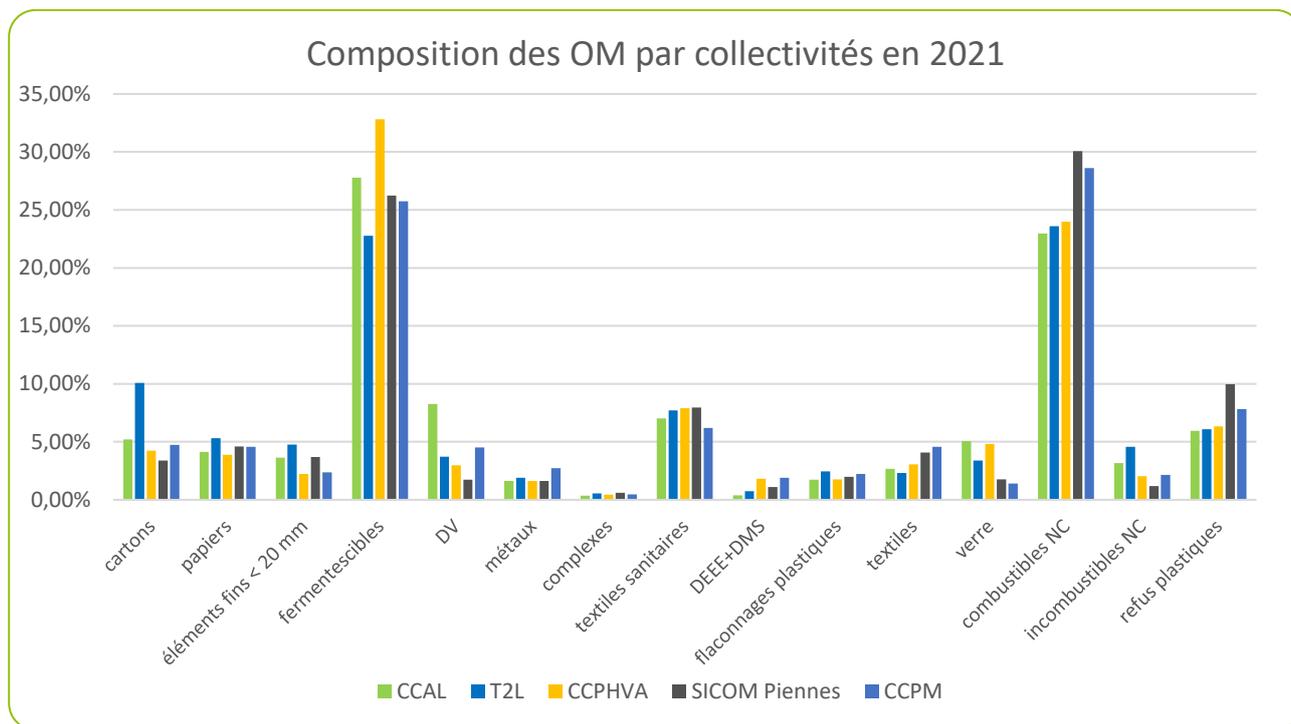
Le graphique ci-dessous donne l'évolution des productions d'OMR par les habitants des différentes collectivités.



Sur 2021, toutes les collectivités adhérentes ont maintenu les ratios de 2020. Il est à noter une augmentation pour la T2L due aux inondations de l'été 2021. A noter également la légère baisse au niveau de la CCPHVA.

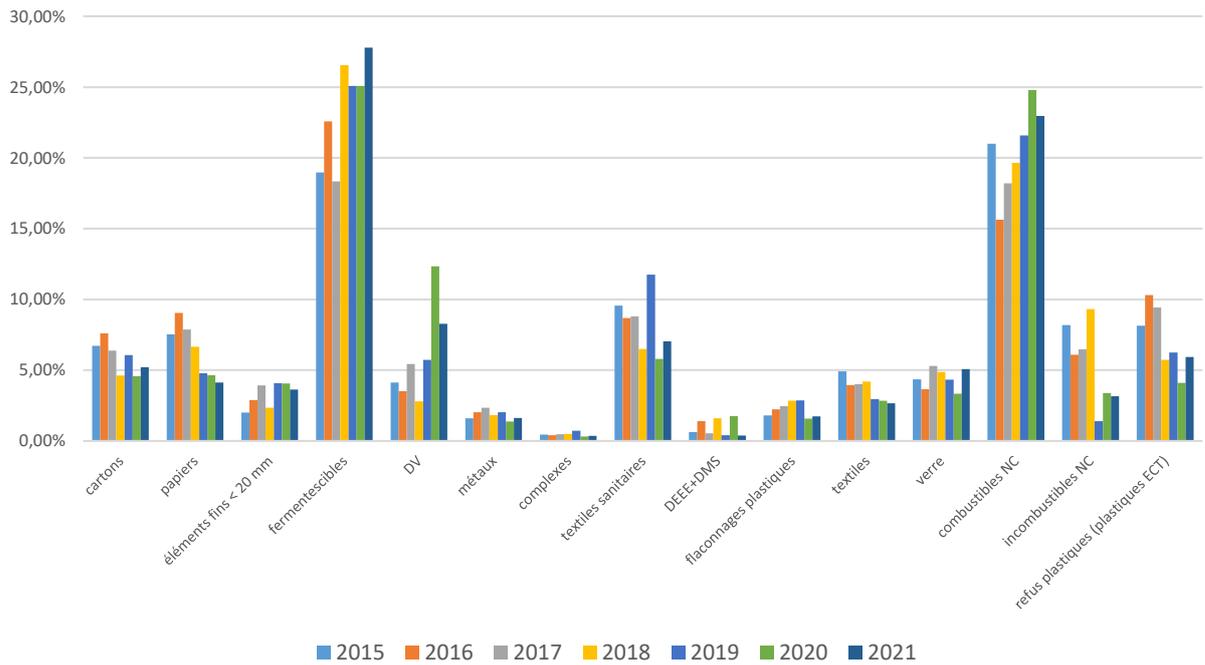
4.4 Composition des OM par collectivité

La composition moyenne des OM des collectivités est donnée dans les graphiques ci-dessous.

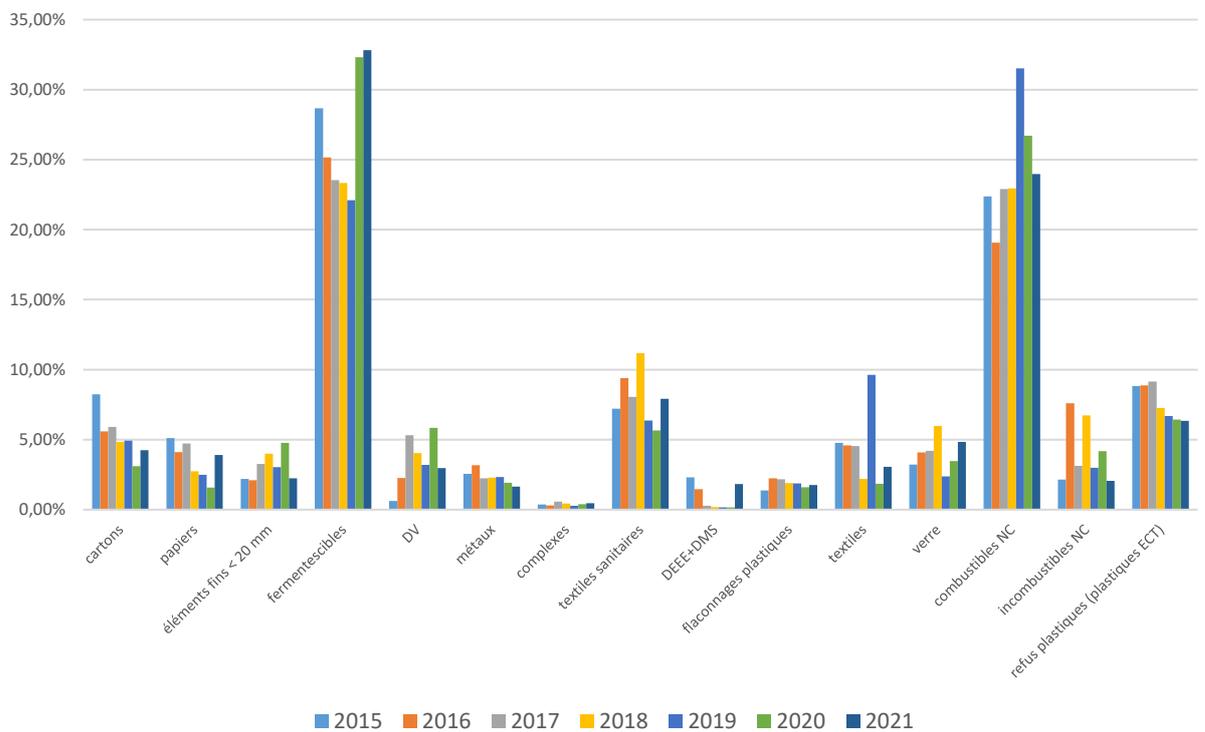


L'année 2021 est à prendre en considération avec précaution mais les bonnes performances de l'usine peuvent s'expliquer par une hausse de la production de fermentescibles. L'évolution des caractérisations OM par collectivité est donnée dans les graphiques suivants.

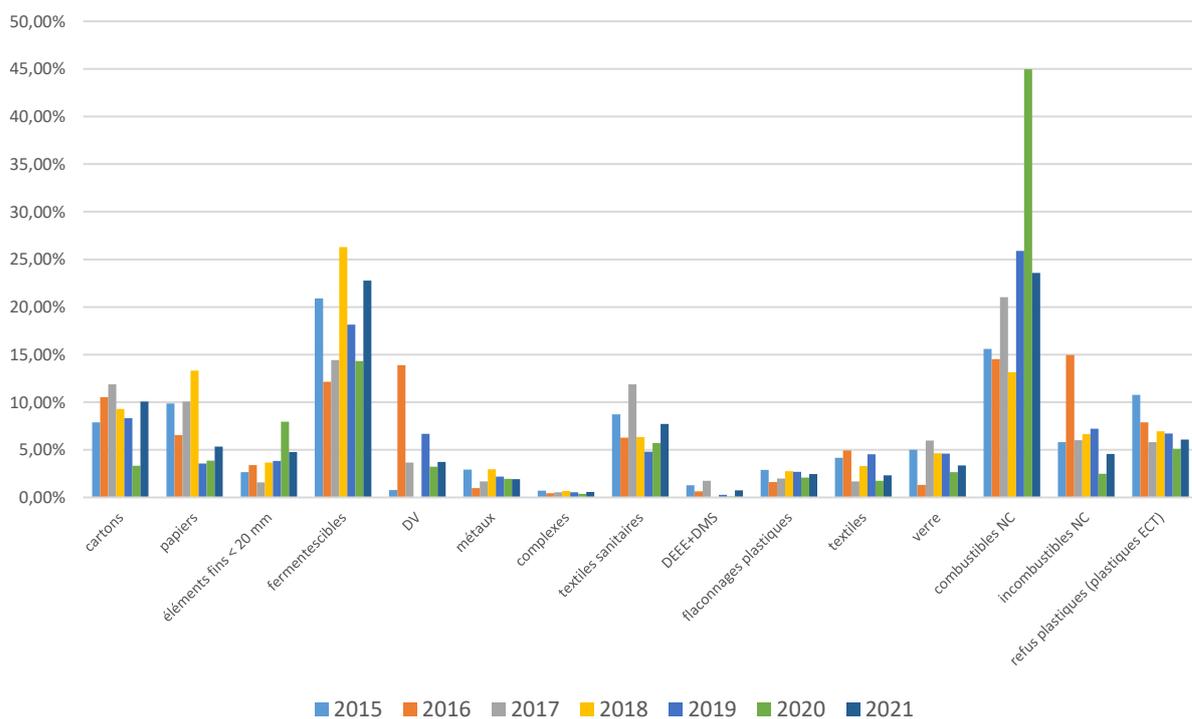
Evolution de la composition des OMR GLA



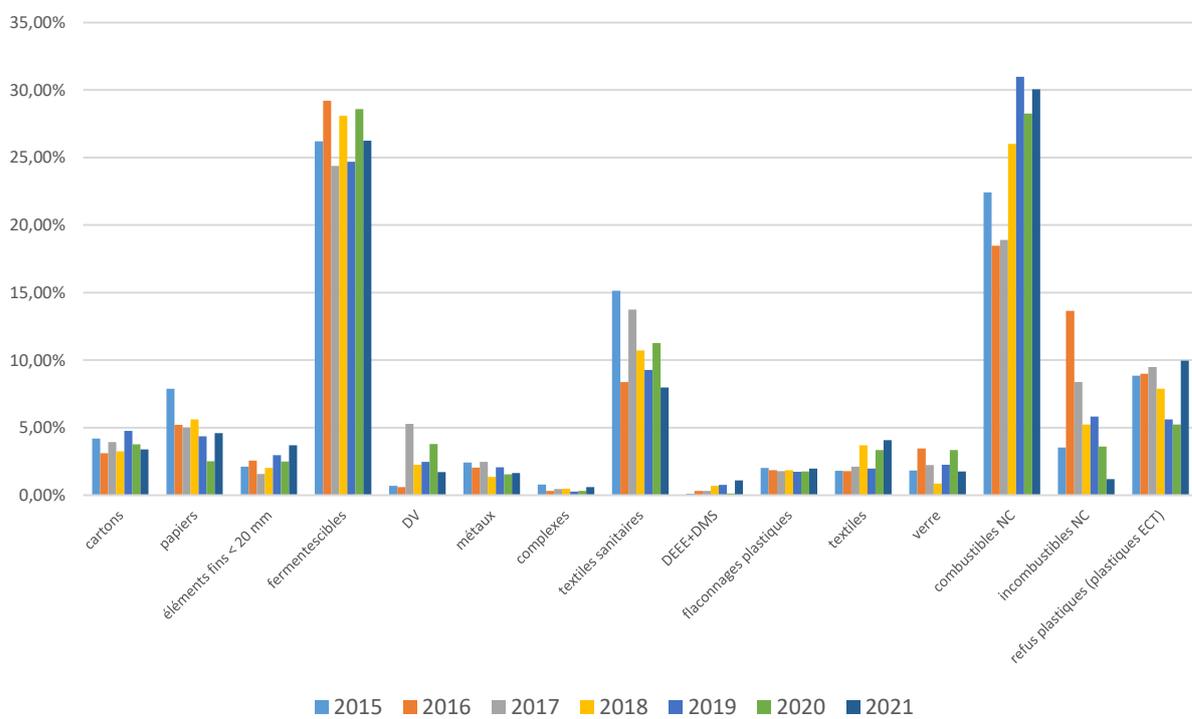
Evolution de la composition des OMR CCPHVA

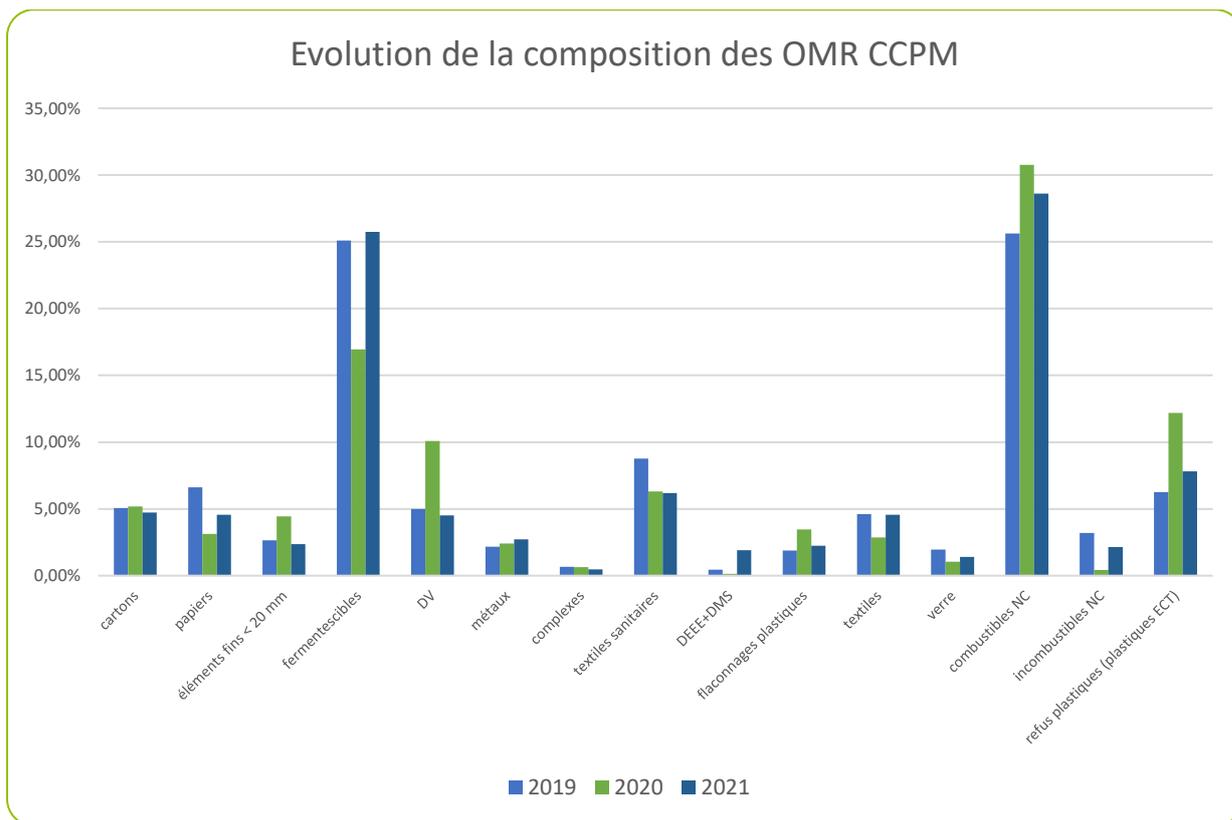


Evolution de la composition des OMR T2L



Evolution de la composition des OMR SICOM





4.5 Evolution du coût aidé de traitement des ordures ménagères

Le coût du traitement des ordures ménagères mentionné dans le présent rapport est issu de la matrice des coûts établie selon les préconisations de l'ADEME.

En 2021, le coût aidé de traitement des ordures ménagères par habitant/an est de 39 € HT et le coût complet par tonne s'élève à 150 € HT.

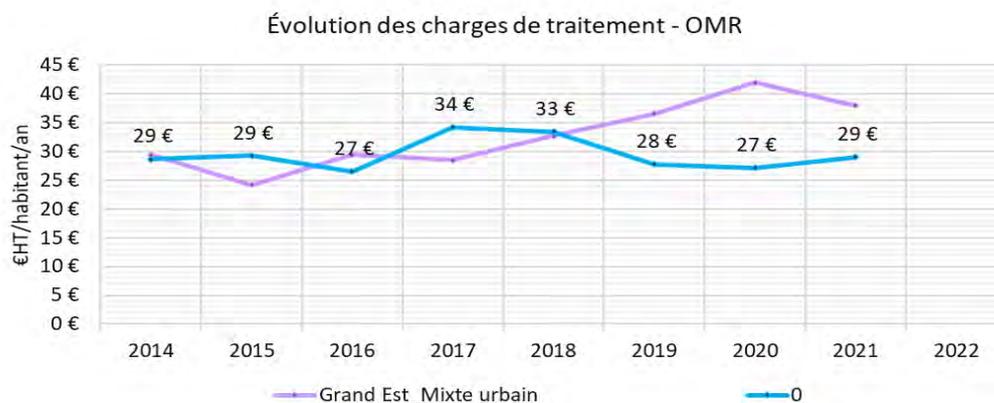
Le coût complet prend en compte les dépenses liées à l'exploitation du site, une répartition des charges de structure mais également les amortissements des équipements affectés à la ligne de traitement des ordures ménagères du site.

Depuis 2014, le coût aidé HT a évolué de la façon suivante :



Après une augmentation relativement sensible entre 2014 et 2017, le coût aidé s'est maintenu. Il convient de rappeler que sur la même période la TGAP est passée de 24 € HT/tonne à 45 € HT et le prix PO de 17,60 € à 29 €/habitant.

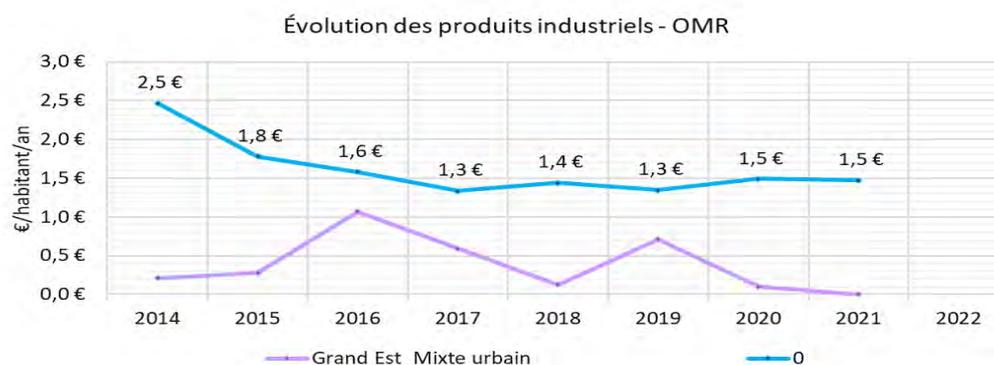
Aussi, comme l'indique le graphique ci-dessous, les charges de traitement des OMR sont maîtrisées sur la période. Si jusqu'en 2018, ces charges étaient supérieures aux charges de traitement constatées sur d'autres collectivités de même type, la tendance s'est inversée entre 2018 et 2021 :



La maîtrise du coût global s'explique par :

- ✓ l'amélioration des performances du site : baisse du taux de refus (de 46,6% en 2015 à 42,53% en 2021),
- ✓ l'augmentation des tonnes d'acier et aluminium captées dans les OMR et soutenues dans le cadre du barème F CITEO
- ✓ l'avenant n° 12 qui a permis de supprimer les surcoûts liés aux délestages, la part des charges de transport représentait effectivement 27% du coût aidé en 2016 contre 14% en 2021
- ✓ le conventionnement avec la communauté de communes du Pays de Montmédy

Les produits industriels, soutiens et aides perçus au titre des ordures ménagères sont conformes à ceux de 2020 et varient peu depuis 2015 :

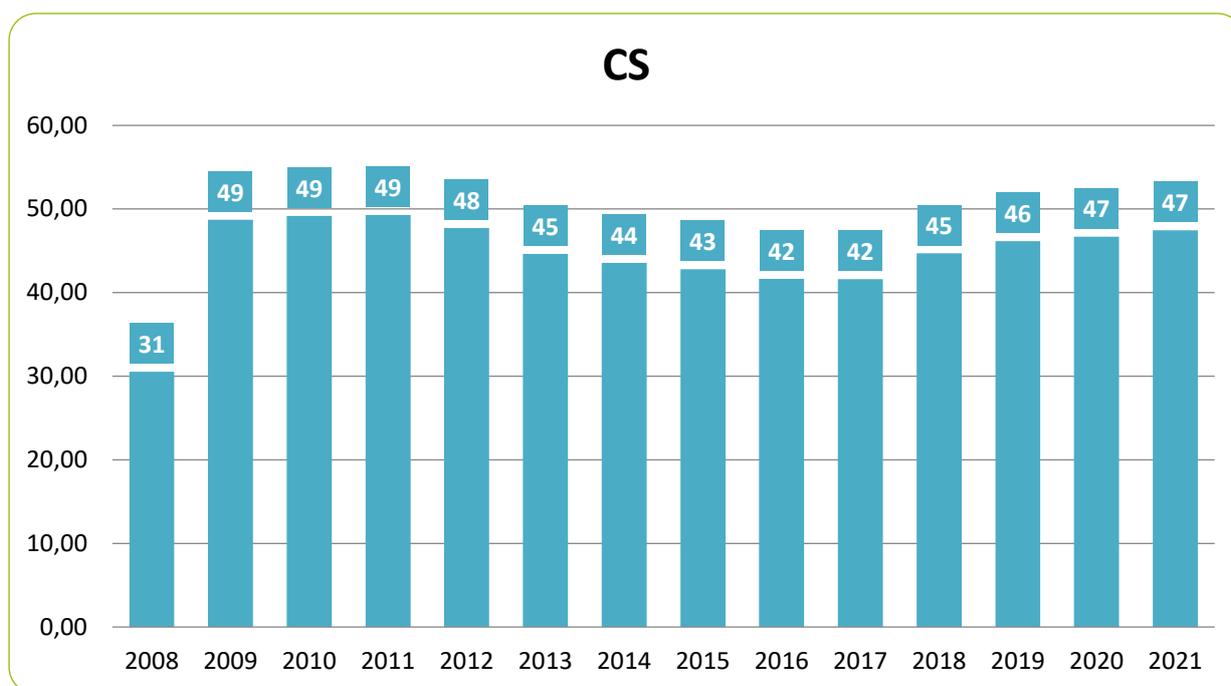


5 Collecte sélective

5.1 Données de la collecte sélective

5.1.1 Evolution de la production de recyclables secs SMTOM

Les tonnages collectés en 2021 sont encore en légère augmentation par rapport à 2020. Ceci est en ligne avec la dynamique créée les années précédentes par le passage de la CS en porte à porte sur le territoire de la T2L et par la mise en place de la tarification incitative sur le territoire de la CCPHVA. Nous commençons néanmoins à sentir un effet de seuil.



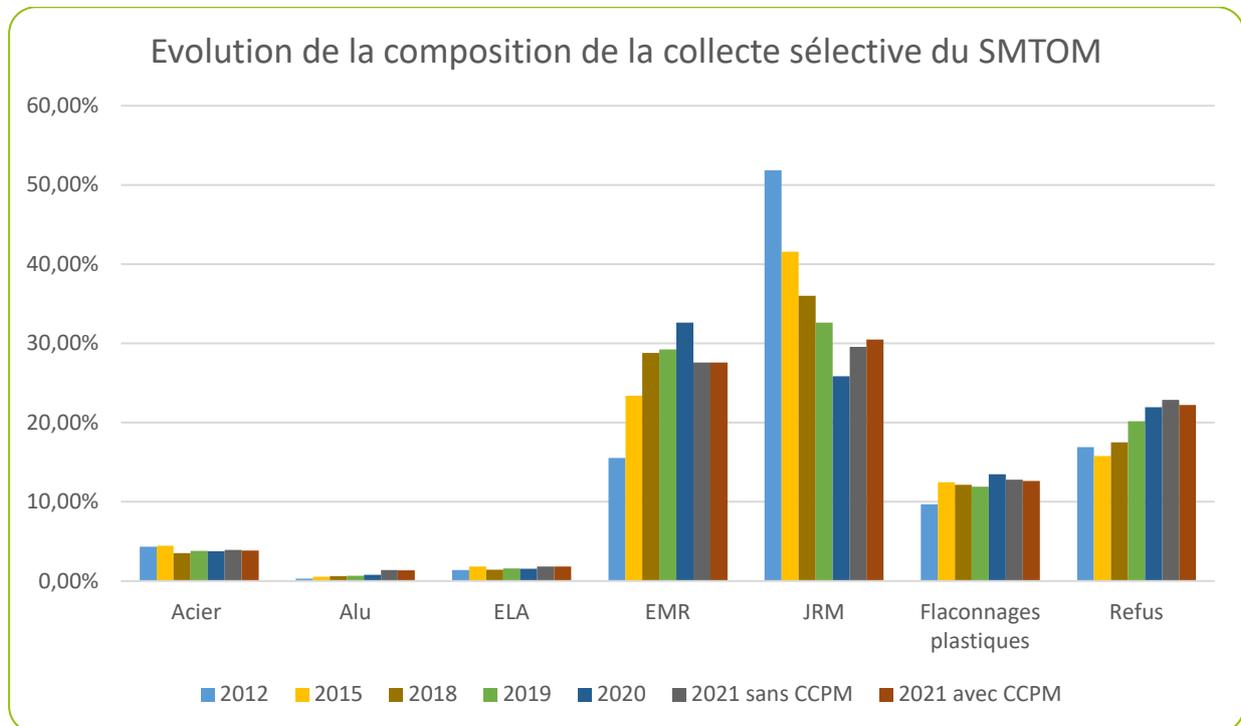
En 2021 avec un ratio de **47 kg/an/habitant hors collecte de papier en PAV**, la production de collecte sélective des adhérents du SMTOM est en légère augmentation par rapport à 2020. Nous reprenons néanmoins des tonnes par rapport à la chute constatée sur les années 2011-2017. En prenant en compte la collecte de papiers en PAV de la CAL, le ratio monte à plus de **50 kg/an/habitant**.

Les objectifs du PRPGD sont à 56 kg/an/hbts en 2025 et 2031. L'érosion des papiers et cartons est encore plus marquée depuis 2018 et la mise en place du plan. Un point d'attention réside dans le fait que ces ratios comprennent également les refus de la collecte sélective. Une collectivité peut donc avoir de très bons ratios de collecte mais une pénalité pour une mauvaise qualité de la collecte sélective.

5.1.2 Composition de la collecte sélective pour le SMTOM

5.1.2.1 *Etat général de la collecte sélective sur le territoire*

La composition moyenne (en moyenne pondérée en fonction des caractérisations et apports de chaque collectivité) d'un sac de recyclables sur le territoire du SMTOM est donnée dans le graphique suivant. Celui-ci reprend en plus l'évolution des compositions depuis 2012 soit après la réception de l'unité de traitement MAXIVAL.



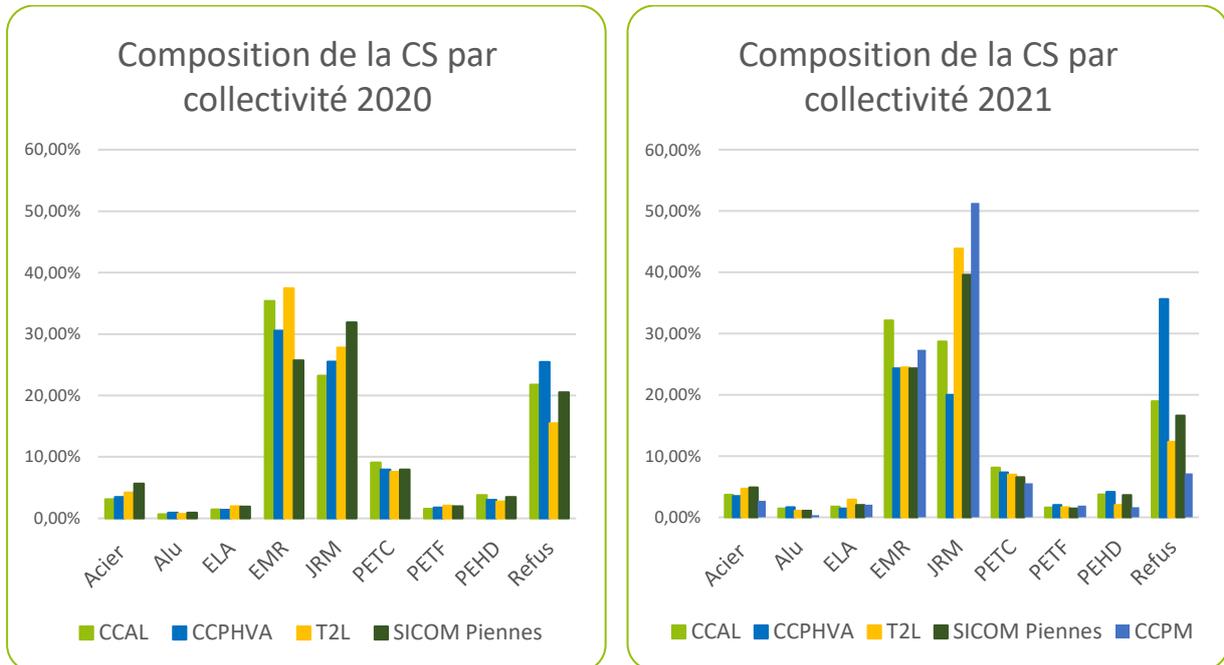
Il ressort de ce graphique que la diminution de papier observée depuis quelques années dans les ordures ménagères se retrouvent également au niveau de la collecte sélective reçue sur le site (hors points d'apport volontaire papier de la CAL). Il convient également de noter cette année la prise en compte de la CCPM dans la composition de la collecte sélective. Comme indiqué, il n'y aurait pas eu de grosse modification sans la CCPM qui représente moins de 5 % des apports du SMTOM.

En 2021, la fraction de papier est redevenue majoritaire mais de peu dans le flux. Les papetiers ont annoncé une hausse de la consommation de papier en 2021 de 5% par rapport à 2020. Nous sommes à un peu plus.

Les autres matériaux hors évoluent globalement peu. Les refus sont toujours à un point très haut en 2021. Ceci est néanmoins à nuancer car ce qui est aujourd'hui considéré comme du refus pourrait en partie être du valorisable avec le passage en extension des consignes de tri à l'horizon 2022. Ce point sera à vérifier et à confirmer dans les années à venir.

5.1.2.2 Point pour les collectivités du SMTOM

De la même manière que nous avons regardé l'évolution de la collecte sélective en globalité pour le SMTOM, nous allons nous concentrer sur les différentes collectivités.



On constate que globalement les écarts entre les différentes collectivités commencent à se restreindre et ceci notamment du fait de la généralisation de la collecte en porte à porte.

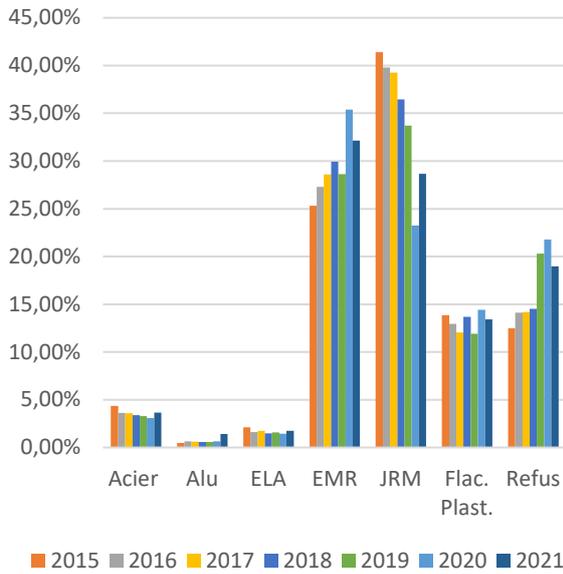
Plusieurs points d'attention :

- ✓ Il semblerait que la hausse des papiers soit plutôt constatée sur les territoires ruraux
- ✓ La quantité de refus au niveau de la CCPHVA explose cette année avec une qualité moyenne du gisement désastreuse. Nous sommes à la limite du déclassement ce qui fait que nous perdrons toutes les recettes. Un énorme travail est à accomplir sur ce sujet.
- ✓ La CCPM est sur une collecte en PAV ce qui explique les ratios de papier et la faiblesse des refus (idem situation T2L 2017)

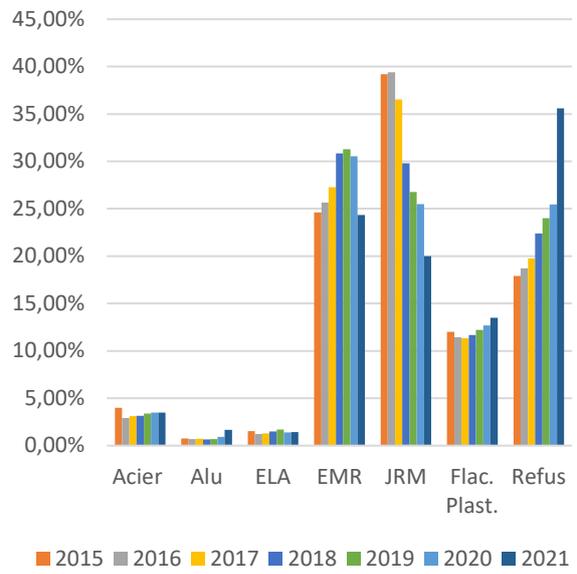
Les refus baissent pour quasiment toutes les collectivités.

Les graphiques suivants donnent les évolutions pour les différentes collectivités.

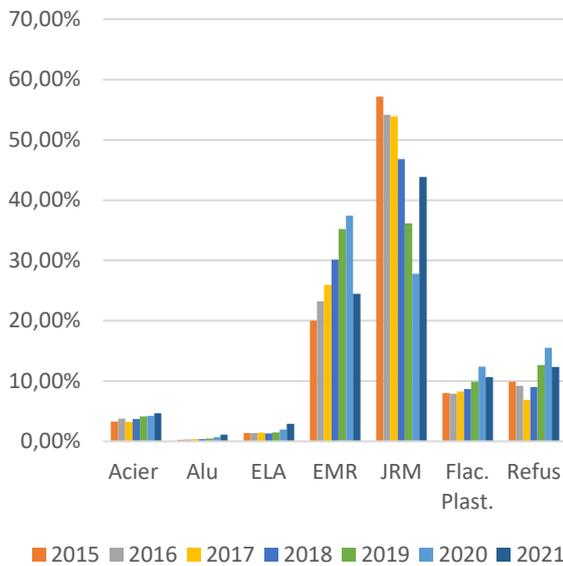
Evolution de la composition des CS de la CAL



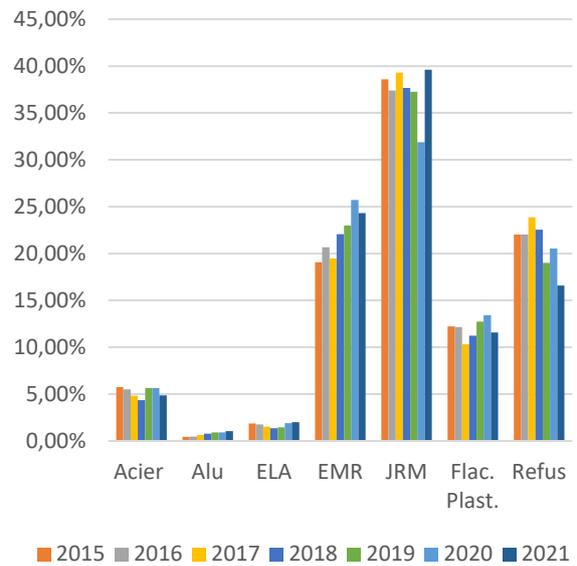
Evolution de la composition des CS de la CCPHVA

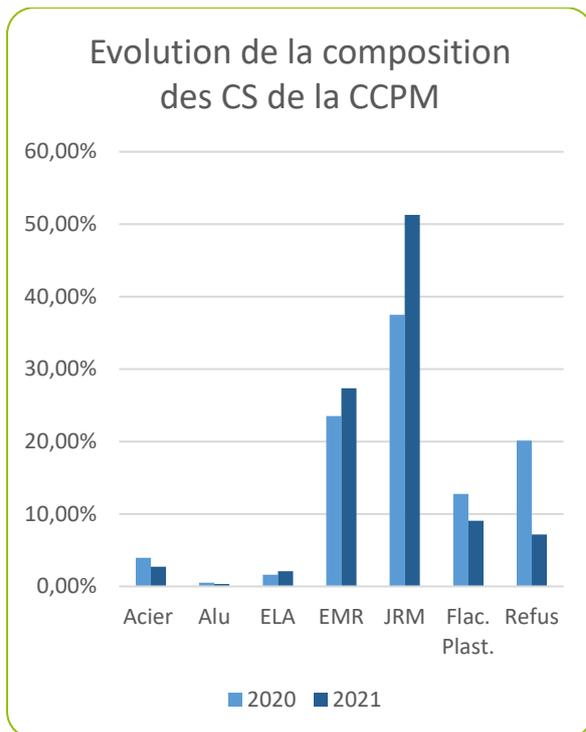


Evolution de la composition des CS de la T2L



Evolution de la composition des CS du SICOM





Ces différents graphiques appellent les remarques suivantes :

- ✓ de manière générale :
 - l'évolution de l'ensemble des collectes du SMTOM suit la tendance générale sauf pour la CCPHVA,
 - Les taux de refus des collectivités reviennent sur les niveaux de 2019 voir d'avant
- ✓ de manière plus spécifique :
 - le taux de refus sur le GLA qui même s'il diminue en 2021 est en explosion depuis 2019,
 - le taux de refus de la CCPHVA est monstrueux (plus de 35 % de ce qui est collecté n'est pas de la collecte sélective). **SUEZ serait en droit de déclasser l'ensemble des collectes.**
 - la communication sur la TI sur le territoire de la CCPHVA semble entrainer une vraie augmentation de la collecte des flaconnages plastiques et un réacheminement des cartons et papiers vers d'autres filières,
 - la collecte en point d'apport volontaire est très génératrice de papier et cartons par rapport aux autres matériaux (cf CCPM et T2L jusqu'en 2017)
 - le SICOM reste toujours stable. L'effort concernant la qualité de la collecte est à noter.

5.1.3 Taux de recyclage des matières

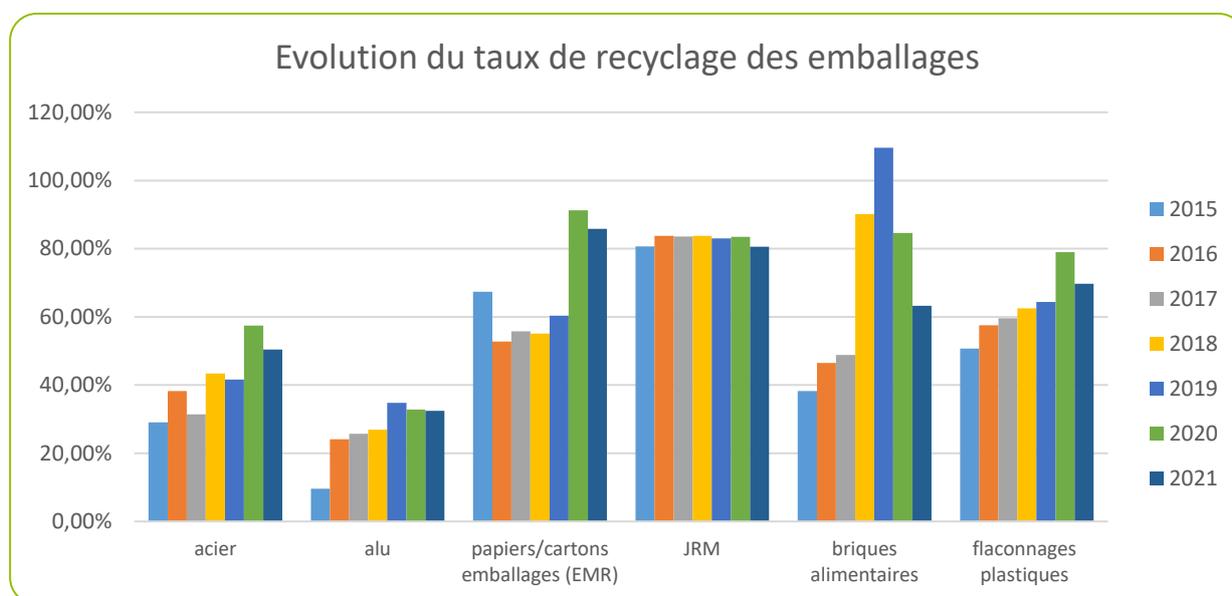
Les taux de recyclage matière pour les emballages du SMTOM (hors verre) sont donnés dans le tableau suivant. Il faut noter qu'à la suite de la mise en place du nouveau barème F, les quantités de matériaux mises sur le marché ont été revues en 2020 conformément à notre contrat avec CITEO. Cela a un léger impact sur les taux moyens de recyclage.

	taux moyen de recyclage 2020	2021 gisement de référence (kg/habitants)	total mis sur le marché territoire SMTOM (tonnes) 2021	Tonnes expédiées en 2021	performance SMTOM 2021 (kg/habitant)	taux moyen de recyclage 2021	reste à capter kg/an/hbts	Tendance
acier	57,42%	3,8	469,4976	235,72	1,91	50,38%	1,89	↘
alu	32,79%	1,2	148,2624	47,96	0,39	32,46%	0,81	→
papiers/cartons emballages (EMR)	91,22%	15,3	1890,3456	1 617,09	13,13	85,84%	2,17	↘
JRM	83,52%	22	2718,144	2 181,76	17,72	80,54%	4,28	↘
briques alimentaires	84,58%	1,2	148,2624	93,42	0,76	63,23%	0,44	↘
flaconnages plastiques	78,99%	8,7	1074,9024	747,12	6,07	69,75%	2,63	↘
autres flaconnages plastiques (hors consignes de tri)	0,00%	8,6	1062,5472	0,00	0,00	0,00%	8,60	
TOTAL	70,38%	60,8		4 923,07	39,98	65,76%	20,82	

Avec un taux de recyclage moyen des emballages (hors verre, hors JRM et hors plastiques ECT) de 73,72% en 2020 (contre 80,85% en 2020), nous sommes un peu en deçà des objectifs fixés par CITEO. La situation devrait être meilleure en 2022 où nous aurons cette fois le démarrage des ECT. Nous poursuivons la dynamique engagée depuis maintenant 3 ans sur le SMTOM.

En prenant en compte les plastiques mis sur le marché en ECT mais toujours sans les JRM, nous ne sommes qu'à 57,4 % de taux moyen de recyclage des emballages hors verre contre 63 % en 2020.

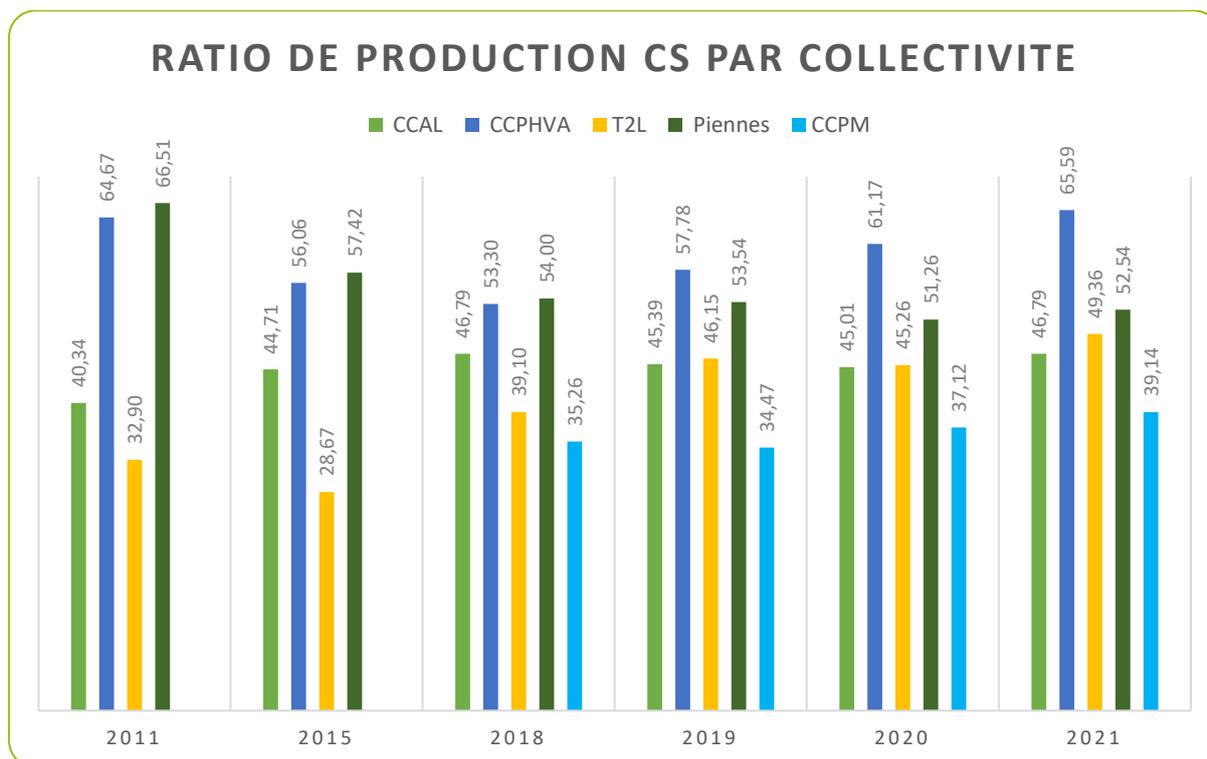
La hausse constatée les années précédentes se confirme. Ces éléments sont repris dans le graphique ci-dessous.



2020 a été une année particulière avec la COVID. Il faut aussi nuancer la baisse sur les ELA qui est dû à un changement de centre de tri et donc à un changement de prélèvement. Sur MAXIVAL, les EMR qui arrivaient au niveau des corps creux étaient mis en mélange avec les ELA (environ 70 tonnes sur un flux de 1900 tonnes d'EMR et 70 tonnes d'ELA) alors que sur EPINAL ils repartent dans la boucle des corps plats. On constate néanmoins une tendance de fond à l'amélioration des ratios depuis 2015.

5.1.4 Evolution de la production de CS par collectivité

Le graphique ci-dessous reprend les ratios pour chaque collectivité adhérente depuis 2011.



De manière générale, tous les ratios sont en hausse de l'ordre de 4 à 5 % sauf T2L et CCPHVA qui voient leur ratio augmenter d'environ 8 %. La CCPM avec sa collecte en apport volontaire a globalement de bons ratios de collecte (30 % de plus que la T2L 2017). *Comme évoqué précédemment, la CCPHVA a un très bon ratio de collecte mais en reprenant un taux de refus normal à 17 % (taux de refus moyen des adhérents) cela ferait 50,66 kg/an/habitant soit à peu près les mêmes ratios que la T2L et le SICOM.*

Tous les ratios pour l'agglomération prennent en compte les tonnages issus des points d'apport volontaire papiers.

Les évolutions seront à regarder en 2022 avec la mise en place des extensions de consignes de tri et le déploiement réel de la tarification incitative sur le territoire de la CCPHVA.

5.1.5 Evolutions du coût aidé du traitement de la collecte sélective (hors collecte)

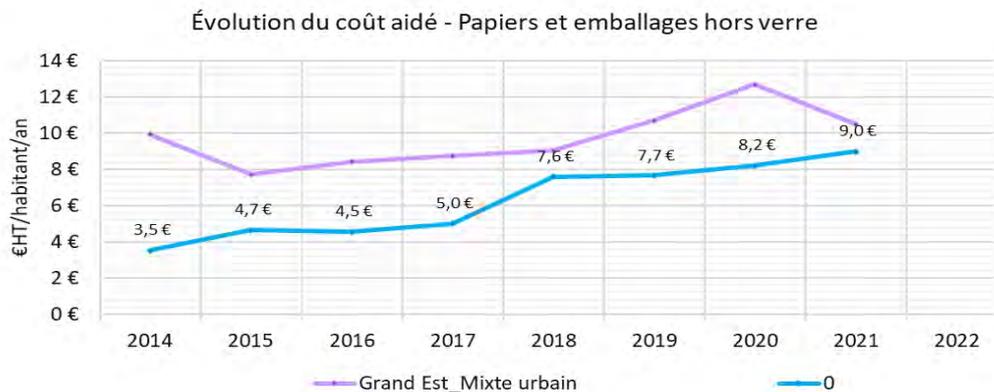
Les coûts HT 2021 du traitement des différents flux de collecte sélective sont les suivants :

➤ Recyclables :

Le coût aidé HT/ habitant/ an du traitement des recyclables (hors verre), tel qu'il ressort de la matrice des coûts, est de 9 € en 2021.

Ce coût est à nuancer dans la mesure où la matrice des coûts prend en compte les charges sur l'ensemble du territoire du syndicat alors que les recettes de ventes de matériaux et les soutiens CITEO ne prennent pas en compte le territoire de l'agglomération de Longwy qui perçoit ces sommes directement par l'intermédiaire de ses contrats.

Ce coût a fortement augmenté entre 2017 et 2018 en raison de la révision des durées d'amortissement du process de collecte sélective qui a entraîné une majoration du coût complet de 437 999 €. Le suramortissement sera achevé au 31 décembre 2022.



L'augmentation constatée entre 2019 et 2020 s'explique essentiellement par la diminution consécutive des recettes de ventes de matériaux, les cours de reprise ayant chuté durant la période de Covid. Dans le même temps, les soutiens versés par CITEO sont restés stables.



➤ Objets encombrants : Le coût aidé HT du traitement des encombrants est de 0,62 €/habitant/an, soit 145,15 € HT/tonne.

5.2 Collecte sélective du verre

5.2.1 Compétence collecte

Le SMTOM dispose de la compétence collecte du verre sur l'ensemble du territoire en délégation des collectivités qui en feraient la demande. Pour l'année 2021, le SMTOM a organisé la collecte et le traitement du verre en apport volontaire pour l'ensemble des collectivités hormis le GLA qui effectue la gestion en direct.

Pour 2021 et sur la compétence SMTOM, cela représente 1 080 heures et 50 820 kms de collecte sur le territoire et de transport jusqu'à l'exutoire final.

Le prestataire a effectué 3 180 levées de conteneurs sur le territoire SMTOM hors GLA en 2021 contre 3 142 en 2020.

5.2.2 Taux de recyclage du verre

Le taux moyen de recyclage du verre est donné dans le tableau suivant

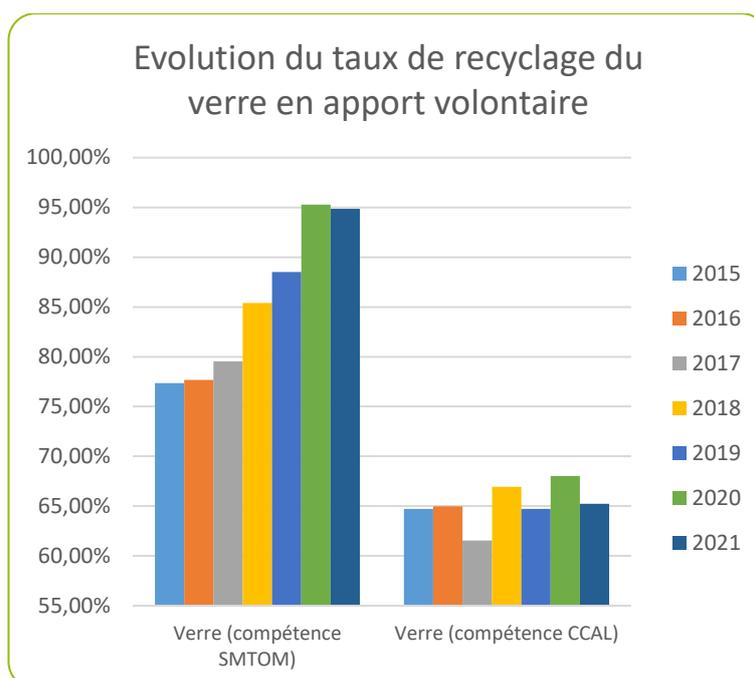
	taux moyen de recyclage 2020	2020 gisement de référence (kg/habitants)	total mis sur le marché territoire SMTOM (tonnes) 2020	Tonnes expédiées en 2021	performance SMTOM 2021 (kg/habitant)	taux moyen de recyclage 2021	reste à capter kg/an/hbts	Tendance
Verre (compétence SMTOM)	95,27%	35,3	2 198,06	2 085,03	33,48	94,86%	1,82	→
Verre (compétence CCAL)	68,02%	35,3	2 191,95	1 430,00	23,03	65,24%	12,27	↘

Les performances pour les collectivités ayant délégué la collecte au SMTOM sont stables en 2021 par rapport aux années précédentes. Depuis 2015, ce sont 7 kg par an et par habitant qui ont été collectés en plus pour les collectivités ayant délégué la compétence au SMTOM soit environ 435 tonnes. Le taux moyen de recyclage du verre est proche de 95 % pour le verre collecté en PAV en 2021 (pour un objectif national à 75 %). Ces bons ratios sont à maintenir et à poursuivre.

Les objectifs du PRPGD sont à 35 kg/an/hbts en 2025 et 2031. Si on ajoute à nos performances en PAV, les collectes effectuées par l'association verre j'espère (406 tonnes collectées en 2021 contre 376 en 2020 soit 6,5 kg/an/hbts), nous sommes à 40,15 kg/an/hbts sur la collecte du verre soit à 113 % de ce qui est mis sur le marché).

Il reste néanmoins en moyenne sur le territoire 4 kg de verre par an et par habitant à aller chercher soit un global pour le périmètre du SMTOM d'environ 500 tonnes. Ces tonnages sont récupérés avec d'autres formes de verre sur le process de MAXIVAL amélioré en 2018 (captation de 610 tonnes de verre en 2021).

L'évolution du taux de recyclage du verre est donnée dans le graphique suivant :



Nous voyons au travers du graphique ci-dessus la dynamique sur les taux de recyclage de verre. Ils semblent que l'évolution se poursuive. Le taux moyen de recyclage du verre sur l'ensemble du territoire est de 82 % en 2021 à comparer aux 83,67 % de 2020. Il semblerait aujourd'hui que nous ayons atteint un palier. Ce taux ne concerne que le verre en apport volontaire.

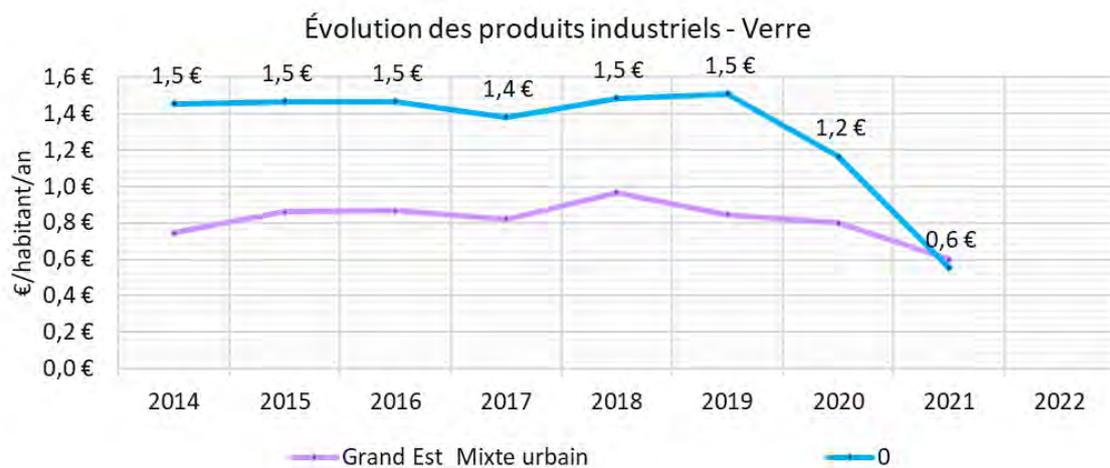
De manière globale et générale sur le territoire, en prenant en compte les collectes effectuées par verre j'espère qui représente 406 tonnes en 2021, nous sommes à environ 90 % de taux de recyclage du verre sur l'ensemble du territoire SMTOM y compris GLA.

5.2.3 Coût aidé de la collecte et du traitement du verre

Le coût de la collecte et du transport du verre en points d'apport volontaire jusqu'au repreneur pour les collectivités ayant donné délégation au SMTOM s'est élevé à 97 454,39 € HT hors reprise des matériaux. Ce montant est en augmentation de 3 % par rapport à 2020. Cette progression s'explique par la révision de prix intervenue sur le marché en avril, celle-ci faisant suite à une révision à la baisse en 2020 en raison de la pandémie de Covid.

Le coût complet de la collecte du verre en porte à porte est de l'ordre de 36 000 €. Après une hausse conséquente du coût aidé à la tonne de cette prestation entre 2019 et 2020 liée à une baisse drastique des tonnages collectés du fait de la pandémie, celui-ci commence à diminuer (de 56,65 € HT/tonne à 48,44 € HT). Les tonnages collectés n'ayant pas retrouvé leur niveau pré Covid en 2021, le coût aidé HT/tonne de la collecte du verre en porte à porte est resté supérieur à celui de la collecte en points d'apport volontaire (30,19 €).

Les recettes perçues au titre de la vente de verre issu de la collecte sélective s'élèvent à 68 555,08 € en 2021, en diminution de 5% par rapport à 2020, le cours de reprise ayant baissé de 6,31%. A contrario, les recettes liées à la valorisation du verre issu des OMR sont relativement stables sur la même période.



Les soutiens CITEO sont de l'ordre de 29 000 €, montant en augmentation par rapport à 2020.

Le coût aidé de la collecte et du traitement du verre est de 0,7 €/habitant en 2021 et a évolué de la façon suivante depuis 2014 :



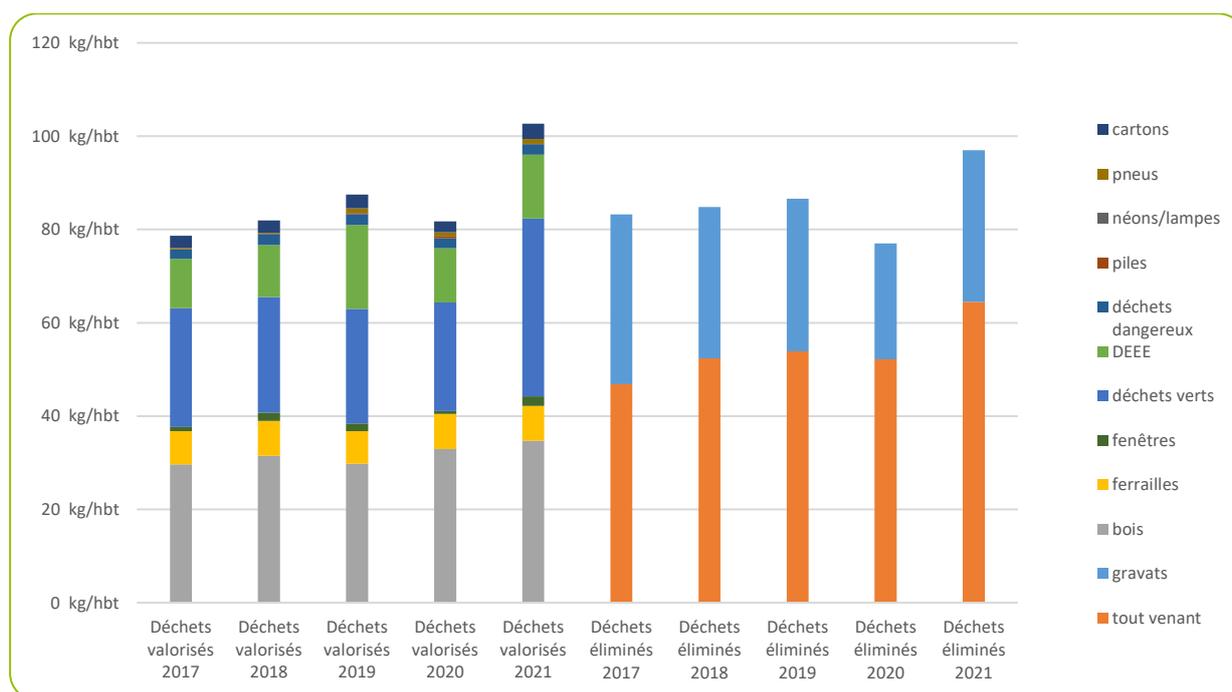
La diminution entre 2016 et 2017 s'explique par le démarrage du nouveau marché de collecte avec MINERIS à compter d'avril 2017. L'ancien marché prévoyait un prix à la tonne et à la levée alors que le nouveau marché ne comprend qu'un prix à la tonne afin d'optimiser les tournées et de ne collecter que les bornes dont le remplissage le justifie. L'augmentation entre 2019 et 2020 est liée à la baisse des recettes perçues et à une baisse des tonnes collectées.

6 Déchetterie de Villers la Montagne

6.1 Tonnages collectés

Après un ralentissement en 2020 du fait de la COVID, les tonnages sont à nouveau en forte hausse en 2021. En 2021, les tonnages apportés en déchetterie représentent 200 kg/an/habitant. Cela plus les tonnes issues des autres flux font que nous sommes très au-delà des 500 kg/an/habitant sur le territoire.

La déchetterie est ouverte aux habitants de certaines communes de la T2L (Baslieux, Bazailles, Beuveille, Boismont, Doncourt les Longuyon, Fresnois la Montagne, Han devant Pierrepont, Montigny sur Chiers, Pierrepont, Saint Pancre, Saint Supplet, Tellancourt, Ville au Montois, Ville Houdlemont, Viviers sur Chiers, Villers la Chevre) ainsi qu'à Bréhain la Ville et Errouville et certaines communes de la CCAL (Fillières, Hussigny-Godbrange, Morfontaine, Tiercelet, Villers la Montagne).



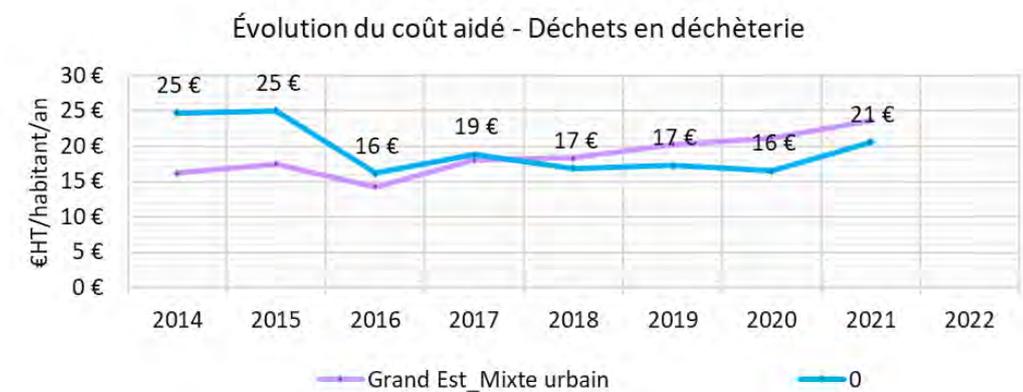
2021 a vu la mise en place d'Eco DDS en fin d'année sur la déchetterie dans le but de réduire les coûts de collecte et traitement.

Il conviendra de mettre en place d'autres filières afin d'améliorer les ratios. Ces améliorations nécessiteraient cependant de repenser la déchetterie et le nombre de quais. Elles ne peuvent se faire à l'emplacement actuel de la déchetterie est nécessiteront de la déplacer (sur la plateforme actuellement utilisée pour la maturation des composts par exemple).

Nous sommes en attente de la convention pour la mise en place des bennes mobilier.

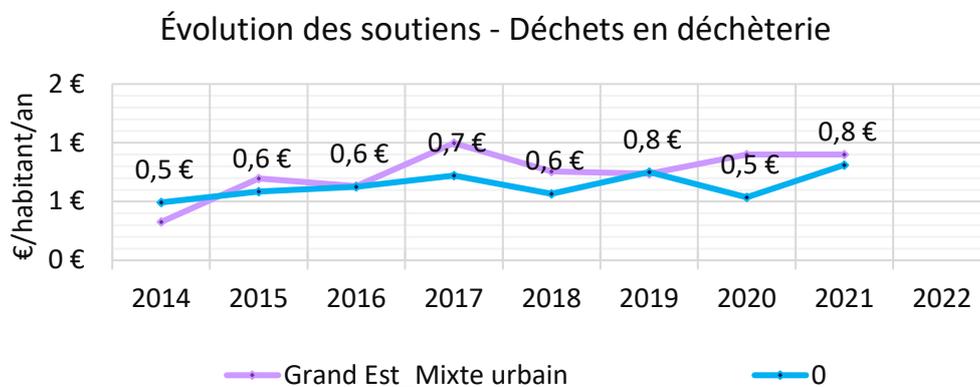
6.2 Cout aidé du traitement des déchets de la déchetterie

Le coût aidé de la gestion des déchets de la déchetterie de MAXIVAL s'élève à 20,57 €/habitant et 143,10 € HT/tonne en 2021. Il évolue de la façon suivante :



Entre 2015 et 2016, les clés de répartition prises en compte dans l'établissement de la matrice ont été revues et les coûts relatifs aux déchets verts ont été isolés, ce qui explique les écarts entre 2014-2015 et les années suivantes. Après une stagnation du coût aidé entre 2016 et 2020, celui-ci a progressé en 2021.

Le soutien versé par OCAD3E au titre des équipements électriques et électroniques (DEEE) constitue la principale recette liée à l'exploitation de la déchetterie. Celui-ci évolue en fonction des tonnages collectés.



7 Vie du site MAXIVAL

7.1 Événements majeurs de 2021

2021 a vu le démarrage des travaux pour la pose du second BRS. Ainsi, à partir de la fin mars, les travaux de démolition ont commencé et nous avons donc perturbé l'exploitation SUEZ. Il convient de souligner que durant toute la période, le site a été en fonctionnement. Les seuls moments où nous avons été contraints d'arrêter sont dus à des retards de production de et des transports qui n'étaient malheureusement plus gérable, l'ensemble du chantier devant se dérouler.

Il y a eu deux arrêts techniques en 2021 :

- ✓ Un sur le mois de février occasionnant 4 semaines d'arrêt
- ✓ 15 jours en septembre pour effectuer les modifications nécessaires pour l'ajout du deuxième BRS et pour des travaux de maintenance
- ✓ Arrêt à partir du 5 novembre pour le démontage du premier BRS

Il y a eu 672 heures d'arrêt sur l'année 2021 sur la partie OMR soit environ 30 % du temps. Ces arrêts sont dus pour plus de la moitié à nos travaux de pose du BRS.

Le vidage de la ligne représente 10 % des arrêts.

Les coûts relatifs aux travaux réalisés par le SMTOM et à la mise en place des tubes ont été pris en charge par le SMTOM. Pour les collectivités adhérentes et partenaires, cela a été facturé au P12 comme si l'usine avait eu un fonctionnement normal.

7.2 Perspectives d'évolution

7.2.1 Extension des consignes des tri à tous les emballages

Le centre de tri des collectes sélectives de MAXIVAL a été arrêté en octobre 2021. A partir de cette date, toutes les tonnes ont été envoyées vers le centre de tri de SUEZ à Epinal RAZIMONT. A compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les tonnes seront triées en extension des consignes.

7.2.2 Réalisation d'une méthanisation sur le site

Les études lancées sur la méthanisation au stade de l'APD ont confirmé l'intérêt de mettre une méthanisation sur le site pour le traitement de la FFOM des ordures ménagères. Le SMTOM a donc lancé à la demande de son conseil le cahier des charges en vue de l'établissement des études projets permettant de confirmer les hypothèses, l'achat du terrain jouxtant le terrain du SMTOM auprès de la mairie de Villers la Montagne, la pré étude GRT Gaz. 2020 devra permettre de finaliser les études et de lancer le projet.

Les études définitives ont été rendues en fin d'année 2020 pour être présentées au conseil premier trimestre 2021. Le Conseil du SMTOM a acté en mars 2021 la construction d'une unité de méthanisation pour la fraction fermentescible des ordures ménagères. Celle-ci devrait être opérationnelle en 2024 compte tenu des différentes problématiques rencontrées par rapport à l'augmentation des coûts.

7.2.3 Augmentation de la capacité de l'usine de traitement des ordures ménagères

Compte tenu des évolutions à venir et des travaux menés récemment sur l'usine afin de permettre une désaturation et un travail en 2 postes de la ligne de traitement des ordures ménagères, il peut être envisagé à terme un doublement de la capacité de l'usine à 80/85 000 tonnes par an d'ordures ménagères en ajoutant un second BRS à proximité immédiate du premier. Cette augmentation de l'arrêté préfectoral (passage de 55 000 tonnes à 80 000) ne pourrait être obtenue qu'avec l'engagement

effectif du SMTOM et de ses partenaires de trier à la source les biodéchets et ceci de manière performante.

La première phase d'une possible augmentation de la capacité de l'usine a été lancée avec l'ajout d'un second BRS. Cette réflexion est à mener car compte tenu des difficultés d'enfouissement que nous rencontrons aujourd'hui et des évolutions de TGAP, le tarif de traitement de notre outil devient intéressant pour d'autres collectivités.

Cela nous permettrait également d'avoir une taille critique sur le syndicat afin d'entreprendre d'autres réflexions dans les années à venir notamment sur les refus de l'usine qui partent aujourd'hui en enfouissement. Les tarifs pratiqués en enfouissement sont aujourd'hui à 100 € HT hors TGAP.

Les travaux pour la mise en place d'un second tube ont été démarrés au mois de mars 2021 par les travaux de démolition. Le tube est arrivé en décembre.







7.2.4 Mise en place d'une solution de tri à la source des biodéchets

Avec l'obligation de mise en place d'une solution de tri à la source des biodéchets, le SMTOM a mandaté un bureau d'étude pour accompagner ses collectivités adhérentes et partenaires dans la réflexion sur cette obligation.

Différentes réunions se sont tenues au cours de l'année 2021 pour faire un état des lieux des pratiques et des différentes solutions possibles. Une des solutions pourrait être de mettre en place une ligne de tri robotisé qui permettrait de trier les sacs de biodéchets dans un flux d'OMR. Les solutions ne sont pas arrêtées à la fin de l'année 2021.

Pour le traitement des biodéchets, cela dépendra du tonnage mobilisable.

7.2.5 Refonte du dispositif de protection incendie du site

Depuis plusieurs années, SUEZ nous avertit de problématiques concernant l'assurabilité du site. Plusieurs études ont été menées de la part de Suez pour trouver les bonnes solutions mais le SMTOM jugeait les solutions inefficaces par rapport au but recherché. Afin de lever toutes ambiguïtés, une rencontre avec les assureurs a eu lieu début 2022. Il ressort de cette réunion que les assureurs demandent un sprinklage complet du site.

Nous sommes en attente des éléments en vue de la rédaction du cahier des charges pour cette partie spécifique.

Entre temps et pour l'année 2022, il est prévu de faire une mise à jour totale du réseau de Robinets Incendie Armée compte tenu des travaux engagés et du fait que ce réseau a 10 ans. Il convient tous les 10 ans de repasser en étude.

7.2.6 Pistes de réflexion

Comme nous l'évoquions en 2018, il est nécessaire de nous préparer à réduire au maximum le taux de refus. Nous avons d'ores et déjà prévu au budget et ce depuis plusieurs années d'aller chercher les corps creux encore présents dans les ordures ménagères. Cet investissement permettrait un gain de refus de l'ordre de 1 %.

La dernière solution consisterait à préparer un combustible à partir de nos refus. Cette solution doit être envisagée dès maintenant pour préparer la fin du marché en mai 2025 et ce peu importe le type d'exploitation qui sera choisi à ce moment. Notre objectif doit être de minimiser les refus afin de garantir un coût de traitement des ordures ménagères le plus faible possible dans les années à venir. Il est également nécessaire d'être conscient que les ordures ménagères augmenteront sensiblement et qu'il faut contenir au maximum les coûts.

7.3 Provisions pour GER Bâtiment

Sur l'année 2021, il n'y a pas eu de travaux de GER compte tenu de l'ensemble des travaux réalisés sur le site.

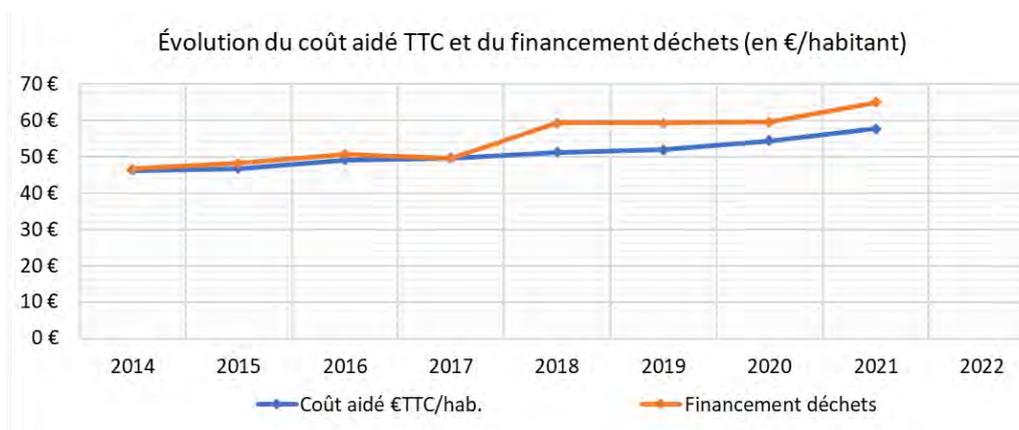
8 Finances

8.1 Budget 2021 :

En 2021, les dépenses de fonctionnement totalisent 11 763 630,73 € et les recettes de fonctionnement 12 058 648,47 €.

La contribution appelée auprès des adhérents a été fixée à 29 € par habitant en 2021.

Le taux de couverture du coût aidé a augmenté entre 2014 et 2021 du fait des provisions constituées et de mouvements d'ordre non pris en compte dans la matrice des coûts mais reste proche des 100%.



Si globalement la structure des charges et produits du syndicat varie très peu au cours des derniers exercices, certaines évolutions peuvent être relevées pour l'exercice 2021 :

- ✓ l'augmentation du P0 de 28,79 €/hab à 29 €/hab couplée à une légère augmentation de la population (impact global : +4% sur les contributions appelées)
- ✓ l'augmentation des tonnages par rapport à 2020 (+1,5% d'OMR et +6,90% de CS)
- ✓ l'augmentation de la TGAP et des révisions de prix (rattrapage de la baisse des prix liée à la crise sanitaire en 2020 sur le premier semestre 2021 et augmentation plus rapide des prix sur les deux derniers mois)
- ✓ la prise en compte de 13 mois de dépenses et de recettes sur l'exercice (de décembre 2020 à décembre 2021) afin de nous conformer à l'avis de la chambre régionale des comptes et de respecter le principe d'annualité budgétaire

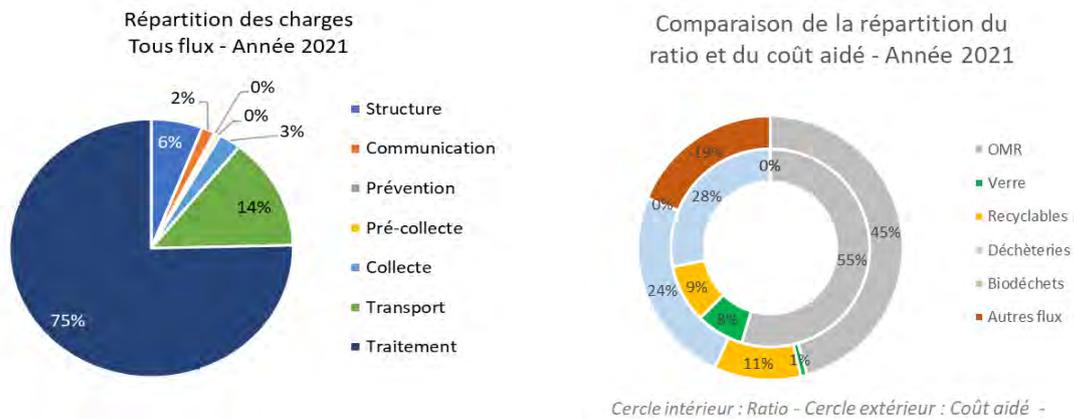
En investissement, les dépenses réalisées en 2021 s'élèvent à 4 320 756,28 €, dont 967 k€ pour le remboursement du capital de la dette, et les recettes à 4 614 992,52 €.

Les travaux d'extension du site MAXIVAL évoqués précédemment représentant 68% des dépenses d'investissement réalisées en 2021.

8.2 Fonctionnement :

8.2.1 Dépenses

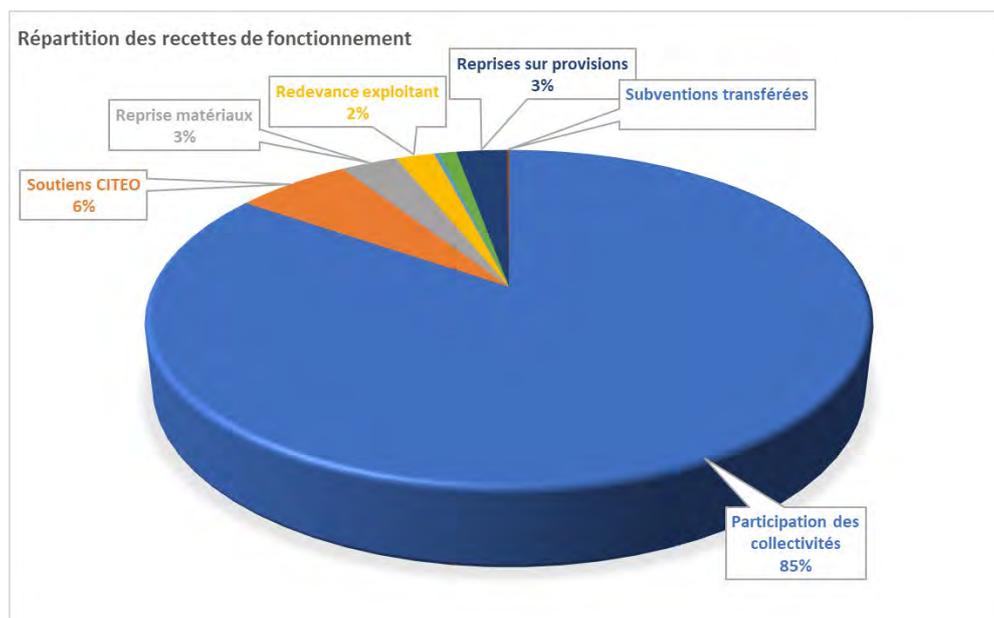
Les dépenses de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :



8.2.2 Recettes

Les recettes perçues par le SMTOM incluent essentiellement :

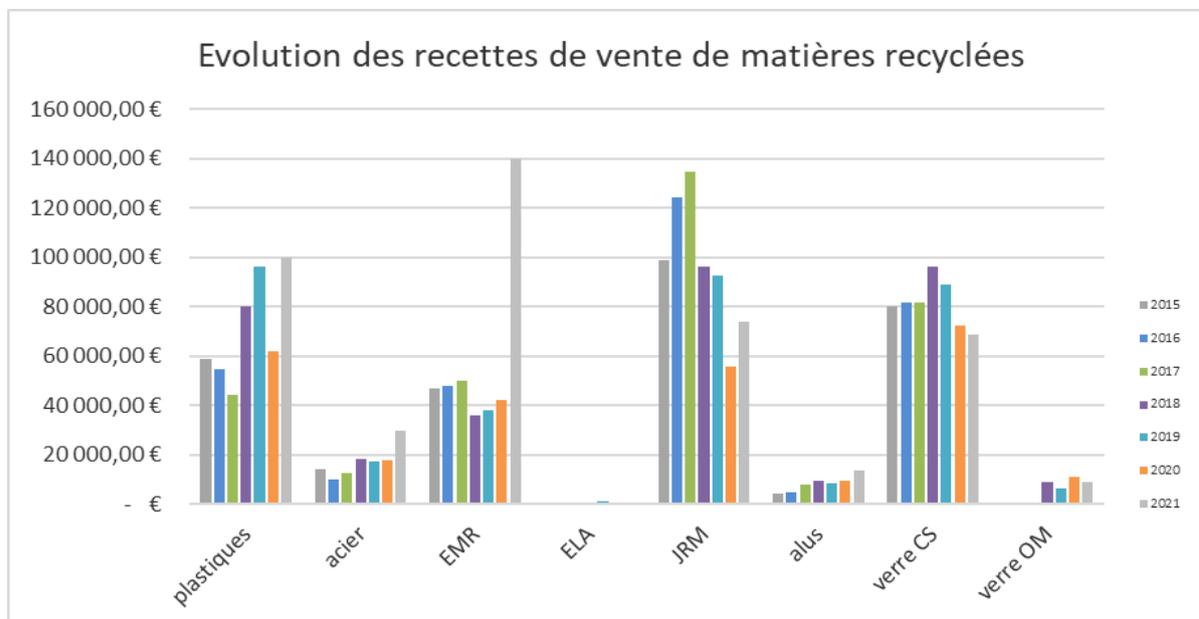
- ✓ la facturation aux collectivités adhérentes des prestations de traitement des ordures ménagères et de collecte sélective réalisées sur MAXIVAL, de collecte sélective du verre et la gestion de la déchèterie
- ✓ les soutiens des éco organismes
- ✓ les recettes de valorisation des matériaux issus de la collecte sélective
- ✓ une redevance versée par l'exploitant
- ✓ la participation des collectivités aux charges de structure, aux frais financiers et aux amortissements de la collectivité



8.2.3 Recettes liées à la Collecte Sélective :

Dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance Barème F effectif au 1^{er} janvier 2018, le SMTOM a conclu des contrats de reprise portant sur la reprise des déchets ménagers Plastiques, Acier, Aluminium, Journaux Revues Magazines, Papier Carton et le Verre.

Les recettes issues de ces contrats entre 2015 et 2021 ont évolué de la façon suivante :



8.3 Investissement :

Les dépenses de la section d'investissement réalisées en 2021 s'élèvent à 4 320 756,28 €.

Les dépenses réalisées se répartissent de la façon suivante :

- ✓ Remboursement du capital de la dette : 966 916,87 €
- ✓ Frais d'études : 67 260 € (études ELCIMAI et GRT Gaz en vue de la construction d'une unité de méthanisation)
- ✓ Acquisition et mise en place solution Kbox : 10 132,80 € (dématérialisation des conseils et réunions)
- ✓ Acquisition de terrains : 123 187,98 €
- ✓ Fourniture et pose clôture et portail nouvelle parcelle : 54 487,20 €
- ✓ Travaux extension MAXIVAL- Pose du 2^o tube de pré-fermentation : 2 882 160,84 €
- ✓ Travaux bâtiment de compostage : 88 800,48 €
- ✓ Outil de tri des piles issues des OMR : 44 208 €
- ✓ Acquisition de conteneurs à verre : 9 098,40 €
- ✓ Matériel de bureau et informatique : 37 259,22 €
- ✓ Action SPL X-Demat : 15,50 € (dématérialisation des procédures liées à la commande publique)
- ✓ Quote-part des subventions transférables (ordre) : 14 728,99 €.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 4 614 992,52 € et se décomposent ainsi :

- ✓ Excédents antérieurs reportés : 341 034,93 €
- ✓ Emprunt nouveau : 2 200 000 €
- ✓ Immobilisations corporelles : 22 500 € (annulation d'un mandat émis en 2020 et imputé à l'article 2315 en 2021)
- ✓ Amortissements des immobilisations : 2 051 457,59 €

Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2021 est de 10 103 365,20 €.